

N° 10
27 juin 2024

Présents	Philippe Lesage, Président & Patrice Le Clère, Président Délégué Évelyne Autin, Patrice Guet, Vice-Présidents Jean-Pierre Bouillant, Secrétaire Général David Michaud, Secrétaire Adjoint Didier Gantier, Trésorier William Halgand, Émilie Henry, Dominique Pilet, Michel Pluchon Dr Yvon Couffin
Assistent	Sébastien Duret, Directeur Administratif Karl Marchand, CTD PPF Michaël Chevalier, Co-Président CDA
Excusés	Alain Chapelet, Jérôme Peslier, Delphine Rolland, Lionel Rossetti, Jean-Luc Briand Rudolph Blanchard, CTD PPF Louis Flachot, co-Président CDA

Le Comité de Direction félicite :

- NANTES MÉTROPOLE FUTSAL, finaliste du Challenge National Féminin Beach Soccer
- ASSOCIATION NANTAISE FUTSAL pour son accession en D2 Futsal
- Les arbitres Thomas MINIER, admis suite à la réussite à l'examen de candidat F5, Thomas CANONNET, assistant fédéral 3 et Miya PRAUD NKOULOU, fédérale féminine 3.
- Charlotte FOREST et Rodolphe BONNIN, désignés en tant qu'arbitres Cécifoot aux Jeux Paralympiques de Paris 2024

1. Approbation des Procès Verbaux

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

Date	Commissions	N°PV	Date parution
18/06/2024	Comité de Direction	09	25/06/2024
18 et 21/06/2024	Gestion des compétitions Seniors Masculins	53	21/06/2024
19/06/2024	Statut de l'Arbitrage	3	27/06/2024
21/06/2024	Gestion des compétitions Jeunes Masculins	46	27/06/2024

2. Mise en place du nouveau Comité de Direction

Comme présenté aux clubs lors de l'Assemblée Générale Élective, le Comité de Direction acte la mise en place de la nouvelle organisation ci-dessous :



Président

Philippe LESAGE

Responsable du Pôle GOUVERNANCE
Responsable du Pôle FINANCES/INFRASTRUCTURES

Vice-Présidente

Évelyne AUTIN

Responsable du Pôle TECHNIQUE
Responsable du Pôle FORMATION

Président Délégué

Patrice LE CLÈRE

Responsable du Pôle JURIDIQUE

Vice-Président

Patrice GUET

Responsable du Pôle ARBITRAGE
Responsable du Pôle COMPÉTITIONS/FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

Secrétaire Général

Jean-Pierre BOUILLANT

Secrétaire adjoint

David MICHAUD

Responsable du Pôle COMMUNICATION/ÉVÈNEMENTIEL

Trésorier

Didier GANTIER

3. Organisation des Pôles

L'organisation des 8 pôles est la suivante avec les commissions, sections ou groupes de personnes qui y sont rattachés.

- **Pôle Gouvernance**
 - Comité de Direction
 - Bureau
 - Relations Institutionnelles
 - Ressources humaines
 - Commission Médicale
 - Groupe des Élus de secteur
 - Groupe des Délégués des clubs aux Assemblées Générales de Ligue

- **Pôle Finances / Infrastructures**
 - Investissements immobiliers et mobiliers
 - Fonds Aide au Football Amateur

- **Pôle Juridique**
 - Commission Départementale de Surveillance des Opérations Électorales
 - Commission de Discipline
 - Commission d'Appel – configuration disciplinaire et règlementaire
 - Commission Sportive et Règlementaire
 - Commission Statut de l'arbitrage
 - Commission des Terrains et Installations sportives

- **Pôle Arbitrage**
 - Commission des arbitres et ses sections
 - Section administrative
 - Section « désignations »
 - Section Lois du jeu
 - Section promotion de l'arbitrage
 - Equipe Technique Départementale en Arbitrage
 - Corps des observateurs
 - Accompagnateurs nouveaux arbitres

- **Pôle Technique**
 - Commission Technique et ses sections
 - Section Detections - Sélections
 - Section Foot à l'école
 - Section Gardiens de But
 - Section Pratiques diversifiées : Futsal – Foot5 – Futnet - Fitfoot - Foot en marchant - Beach Soccer
 - Section Football Sport adapté
 - Commission Labels / Écoresponsabilité et PEF

- **Pôle Compétitions – Foot à Effectif réduit**
 - Commission Gestion compétitions Seniors Masculins
 - Commission Futsal
 - Commission Gestion compétitions Jeunes Masculins
 - Commission Féminines
 - Commission Vétérans
 - Commission Pré-Compétitions U13 M/F
 - Commission Foot Effectif réduit U7/U9
 - Commission Foot Effectif réduit U11 M/F
 - Commission des Délégués et son corps
 - Groupe de la procédure d'urgences

- **Pôle Communication Évènementiel**
 - Commission Évènementiel
 - Commission Prévention Respect Éthique Médiation Sécurité
 - Commission Communication
 - Commission Partenariat

- **Pôle Formation**
 - Commission Formation des clubs
 - Commission valorisation du bénévolat

4. Dénomination des secteurs

Le Comité décide de donner une dénomination géographique aux 11 secteurs identifiés à ce jour par les lettres A à K, dans le but de mieux les localiser.

Un binôme responsable de chaque secteur est également nommé :

- **A - Presqu'île Brière** : Évelyne AUTIN, William HALGAND
- **B - Sillon Trois Rivières** : Jean-Luc BRIAND, Michel PLUCHON
- **C - Pays de Guémené et Castelbriantais** : Émilie HENRY, David MOREAUD
- **D - Pays d'Anenis** : Patrice GUET, David MICHAUD
- **E - Erdre et Gesvres - Pays de Blain** : David MICHAUD, Philippe LESAGE
- **F - Nantes Métropole Nord Loire** : Jérôme PESLIER, Alain LE VIOL
- **G - Nantes Centre** : Delphine ROLLAND, Dominique GORAUD
- **H - Nantes Métropole Sud Loire** : Didier GANTIER, Patrice BOUTIN
- **I - Vignoble** : Alain CHAPELET, Jean-Pierre BOUILLANT
- **J - Grand Lieu Sud Retz** : Dominique PILET, Lionel ROSSETTI
- **K - Pays de Retz** : Lionel ROSSETTI, Dominique PILET

5. Technique

- **Planning technique 2024-2025**

Karl MARCHAND, CTD PPF, présente le planning technique pour la saison 2024/2025 figurant en annexe.

- **Triathlon du Conseil Départemental**

Sébastien CORNUAULT et Colin GASNIER, CTD DAP proposeront une animation Golf Foot lors de cette journée prévue le mercredi 3 juillet à Châteaubriant.

6. Nomination des commissions

Le Comité de Direction prend acte des arrêts et démissions et remercie ces membres pour les services rendus au football départemental.

Le Comité de Direction procède à la nomination des Commissions dont la liste figure en annexe.

7. Appels – Pouvoir au Président du District et Président Délégué

Le Comité de Direction donne tout pouvoir pour la saison 2024-2025 au Président du District de Football de Loire-Atlantique, ou en son absence au Président Délégué du District de Football de Loire-Atlantique pour agir en appel, appel disciplinaire ou dans le cadre de toute procédure prévue par les Statuts et Règlements de la Fédération Française de Football, notamment au titre IV des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F. conformément à l'article 22 des Statuts du District de Football de Loire-Atlantique.

8. Finances

- **Blocage des licences**

- Les clubs n'étant pas à jour financièrement auprès du District ne peuvent pas obtenir de délivrance de licences pour la saison 2024-2025 auprès de la Ligue jusqu'à régularisation de leur situation financière.

- **Annexe 5 - Financières**

- L'annexe 5 relative aux dispositions financières pour la saison 2024-2025 est validée par le Comité de Direction et est applicable à compter du 1^{er} juillet 2024.

9. Compétitions 2024-2025

- **Calendriers généraux 2024-2025**

Sur proposition des Commissions organisatrices, le Comité de Direction valide les calendriers généraux suivants :

- Seniors Masculins
- Jeunes Masculins
- Seniors Féminines

- Jeunes Féminines
- Football à effectif réduit (U6 à U13)

Ces calendriers figurent en annexe. Il est précisé qu'ils sont susceptibles de modifications en cours de saison.

- **Finalités 2024-2025**

Le calendrier des événements et finalités pour la saison prochaine est le suivant :

- Challenges U13 et U12 : samedi 29 mars 2025
- Finale départementale Festival Foot U13 M et F : samedi 5 avril 2025
- Coupes Foot5 Jeunes M et F : samedi 12 avril 2025
- Journée SOYONS PRETS (U11) : samedi 10 mai 2025 à Chéméré (club support : Arche FC)
- Finales des Coupes Féminines (Jeunes + Seniors) : samedi 24 mai 2025
- Finales des Coupes Masculines (Jeunes + Seniors) : samedi 7 juin 2025

Restent à fixer :

- Coupes Futsal U18 et Seniors M et F
- Challenge Beach Soccer
- Finales Entreprise et Loisir

- **Dates de clôtures des engagements aux épreuves 2024-2025**

Sur proposition des commissions organisatrices, la Commission acte les dates de clôtures des engagements des différentes épreuves organisées par le District de Football de Loire-Atlantique. La liste figure en annexe.

Rappel – article 28 – alinéa 3 des Règlements Généraux :

« 3. **Les engagements pour chaque épreuve devront être saisis sur Footclubs au plus tard à la date butoir fixée par la Commission d'Organisation et à défaut, le Comité de Direction.**

Les engagements saisis à partir du lendemain de cette date pourront être refusés par le Comité de Direction – ce refus étant insusceptible d'appel – et en cas d'acceptation, seront pénalisés d'une amende égale au droit d'engagement de l'équipe concernée.

Tout club qui soustraira une équipe engagée supportera, en plus des droits d'engagements, les frais de dossier dont le montant est équivalent à ces droits d'engagements.

Les clubs ne s'étant pas mis en règle au plus tard fin août, passif inclus, voient leurs engagements refusés ou annulés dans les épreuves régionales et départementales.

Dispositions D.F.L.A. :

Tout club ayant vu son engagement refusé à la date de clôture pourra, après régularisation des frais d'engagement, et du passif éventuel, demander à être engagé dans la dernière division au plus tard 10 jours avant le début de la compétition. Cette disposition est également applicable en cas d'une compétition en plusieurs phases. »

10. Modifications règlementaires

Sur proposition des Commissions, le Comité de Direction étudie les modifications règlementaires proposées. En application de l'article 12.4 des Statuts du District et de la délégation qui lui est confiée, le Comité de Direction valide l'ensemble des modifications figurant en annexe.

Le Comité valide également la création d'une nouvelle épreuve : Coupe U17 Masculins ouverte aux équipes U17 et U16 prenant part aux championnats départementaux jeunes masculins.

11. Réunions de rentrée

Le Comité valide l'organisation des journées de rentrée des clubs à la Salle Claude Simonet.

- Deux sessions sont proposées :
 - Vendredi 30 août 2024 (19h00) : E, F, G, H, I
 - Samedi 31 août 2024 (10h00) : A, B, C, D, J, K
- L'ordre du jour sera établi ultérieurement et adressé aux clubs.

12. Vie des clubs

- **Mouvements des clubs**

		Affiliation	
NANT'ESPOIR FOOT CLUB	Libre	Demande d'affiliation	Au regard des éléments présentés, le Comité REFUSE la demande d'affiliation. Le motif de la décision sera notifiée au club.

Demande d'inactivité partielle				
Demande du 26/06/2024	518204	AS GRANDCHAMP	U16/U19 Masculins Demande du club	Transmis à la LFPL
Demande du 22/06/2024	512354	AEPR REZE	U14F/U18F Demande du club	Transmis à la LFPL

Changement de type				
864793 NANTES LOISIRS FC	Loisir	Changement de type	Demande de changement de type LOISIR en type ENTREPRISE	

- Mouvements des clubs

Groupements		Clubs regroupés	Informations	
551330 GF NANTES EST	502386	LA ST PIERRE DE NANTES	Avenant à la convention 2023/2027 U6F à Seniors F Suppression de Nant'Est FC (radié) Ajout NANTES DON BOSCO 544923	Avis favorable Transmis à la LFPL
	519100	RACC NANTES		
	521131	ASC ST MEDARD DOULON		
	519335	NANT'EST FC		
560387 GJ LA BAULE CÔTE D'AMOUR	553847	US LA BAULE LE POULIGUEN	Renouvellement (2024-2028) U12M à U18M Durée : 4 ans	Avis favorable Transmis à la LFPL
	551779	FC COTE SAUVAGE		

13. Vie du District

- Demande d'honorariat

Le Comité de Direction valide la demande d'honorariat pour Marouf BRIDJI.

14. Invitation

Club/Municipalité	Objet	Date / horaire / lieu	Élus
Landreau Loroux OSC	AG et Fête du club	7 septembre 2024 16h - Fête	Favorable en dehors de l'AG P. LESAGE – P. LE CLÈRE

15. Agenda

Le Comité de Direction acte le calendrier des prochaines réunions :

Bureau : 22 août 2024 (18h30)

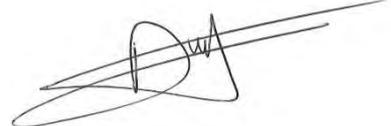
Comités : 23 juillet 2024 (18h30) et 12 septembre 2024 (18h30)

Président de commissions et pilote : 28 septembre 2024

Assemblées Générales Ordinaire et Élective : 5 octobre 2024 (9h00) – Salle Capellia, à La Chapelle sur Erdre

Le Président,
Philippe Lesage

Le Secrétaire de séance,
Sébastien Duret

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre Bouillant





COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES



Organisation des commissions

- Maintenir la lisibilité de la politique départementale à travers la structuration des commissions et la définition précise de leur périmètre d'activités
- Confier aux commissions toutes les réflexions à mener dans leurs thématiques de référence, en favorisant la transversalité
- Faire des commissions un relais de la politique départementale en termes de déploiement des programmes ou plans de développement (contribution à l'évaluation des contrats d'objectifs)
- Déployer le champ d'actions des commissions tout en assurant une représentation territoriale
- Favoriser la collaboration entre les commissions, les services administratif et technique et les élus
- Améliorer le processus d'évolutions réglementaires en associant tous les acteurs concernés.
- Rationnaliser les moyens financiers consacrés aux commissions

- Travailler avec des commissions structurantes répondant aux axes de développement de la FFF
- Poursuivre l'activité des commissions de gestion sportive chargées d'organiser les compétitions et développer des commissions chargées de structurer le football de demain
- Nommer des personnes investies et expertes des questions traitées, tout en conservant les principes d'éligibilité des membres : disponibilité-compétence-loyauté
- Désigner un pilote de pôle et un président de commission chargés de piloter ensemble (binôme) les travaux et de rendre compte au Comité de Direction
- Associer autant que de besoin les membres du Comité de Direction aux Commissions intervenant dans leurs domaines de compétences
- Travailler sous forme de groupes de travail (ou sections) au sein des commissions (par domaine de compétences: gestion des compétitions, développement, réglementation, promotion,...)



COMMISSIONS STATUTAIRES



Comité de Direction - juin 2024



Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CDSOE)

Pôle JURIDIQUE

Missions principales

- Examiner les candidatures aux élections du Comité de Direction
- Accéder à tout moment au bureau de vote
- Adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relative au respect des dispositions statutaires
- Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions
- Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au PV

La décision de refus de candidature de la CDSOE n'est pas susceptible de recours interne puisqu'elle est prise en premier et dernier ressort (insusceptible d'appel devant les instances du football)

Ses décisions sont susceptibles de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes après saisie du C.N.O.S.F.

NOM	Prénom	
JEANNETEAU	Gérard	Président
BERNARD	Hubert	
LESCOUËZEC	Michel	
ROGER	Daniel	
VALIN	Michel	

Assistant : Maxime Airieau
mairieau@foot44.fff.fr

Commission Médicale (CM)

Pôle GOUVERNANCE

Missions principales

- Mettre en place la politique fédérale médicale
- Gérer les dossiers médicaux des arbitres et des surclassements
- Initier et suivre les campagnes d'information et de prévention (Gestes qui sauvent, addictions...)
- Encadrer les événements majeurs tels que Journée Educative SOYONS P.R.E.T.S...
- Appliquer le statut du Médecin Fédéral

NOM	Prénom	
COUFFIN	Yvon	Président
BLIN	Yannick	
DAUTY	Marc	
HAURAY	Philippe	

Assistante : Isabelle Lecomte
ilecomte@foot44.fff.fr

Commission des Arbitres (CDA)

Pôle ARBITRAGE

Missions principales

- Appliquer en lien avec la C.R.A. la politique de recrutement et de formation et de perfectionnement des arbitres en liaison avec le représentant élu des arbitres dans les différentes instances et les C.T.R.A. et C.T.D.A.,
- Assurer les désignations en lien avec le secrétariat dédié,
- Assurer les contrôles et observations,
- Veiller à l'application des lois du jeu,
- Statuer sur les réclamations relatives à l'application des lois du jeu au niveau départemental,
- Assurer la promotion, le recrutement et la fidélisation des arbitres,
- Participer à la formation initiale des arbitres,
- Assurer la formation continue des arbitres,
- Soumettre au Comité de Direction une Équipe Départementale en Arbitrage,
- Élaborer son Règlement Intérieur

NOM	Prénom	
CHEVALIER	Michaël	Co-Président
FLACHOT	Louis	Co-Président
AGASSE	Kévin	
EL GHOURRAF	Tarik	Entrant
FOREST	Charlotte	Entrant
GANTIER	Didier	Représentant des arbitres au Comité
JAMIN	Kévin	
LESCOUËZEC	Jean-Luc	
LESCOUËZEC	Michel	
MINIER	Thomas	
PIEDNOIR	Guillaume	
PLUCHON	Michel	Éducateur, Représentant de la Commission Technique Entrant
RENODAU	Jean Luc	Entrant
SERISIER	Armel	Représentant des arbitres en CDD
TROUILLARD	Jean-Maurice	

Section Administrative**Missions principales**

- Étudier le respect par les arbitres des directives administratives, managériale et organisationnelle des rencontres dans le respect des responsabilités qui leur sont allouées
- Étudier le respect par les arbitres de la bonne interprétation des règlements et des lois du jeu
- Étudier le respect des obligations de présence aux matchs et au(x) stage(s), de déclaration d'indisponibilités et du respect des délais de déclaration, de justificatifs des absences
- Prendre toute mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas ces directives dans le respect du code de déontologie, pouvant aller jusqu'à la radiation

NOM	Prénom	
JAMIN	Kévin	Responsable
GANTIER	Didier	
LESCOUËZEC	Jean-Luc	
LESCOUËZEC	Michel	
TROUILLARD	Jean-Maurice	

Assistantes : Isabelle Lecomte
ilecomte@foot44.fff.fr
Aurélie Guillet
aguillet@foot44.fff.fr

Section Désignations

Missions principales

- Organiser et assurer les désignations des arbitres

Personne ressource : **Patrice GUET**

NOM	Prénom	
CHEVALIER	Michaël	Responsable
FLACHOT	Louis	Responsable
EL GHOURRAF	Tarik	Entrant
LESCOUËZEC	Michel	
MINIER	Thomas	Entrant
MUSSET	David	Entrant
TROUILLARD	Jean-Maurice	

Section- Lois du Jeu (CDALJ)

Missions principales

- Veiller à l'application des lois du jeu
- Statuer sur les réclamations relatives à l'application des lois du jeu au niveau départemental

Ses décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Arbitrage « Lois du Jeu »

NOM	Prénom	
LESCOUËZEC	Jean-Luc	Responsable
CANONNET	Thomas	Entrant
GICQUEL	Richard	
GOGUILLON	Lionel	
LESCOUËZEC	Michel	
SIMONNEAUX	Victor	Entrant

Section Promotion de l'Arbitrage

Missions principales

- Veiller à la promotion et à la fidélisation de l'arbitrage
- Animer et coordonner les activités de promotion

Personne ressource : **COSSIC Florian CTDA**

NOM	Prénom	
FOREST	Charlotte	
CHANTEUX	Gaël	
DUFLEIT	Sébastien	
MICHAUD	David	
MOUALHI	Illies	
MUSSET	David	

Missions principales

- Appliquer la politique de recrutement et de formation et de perfectionnement des arbitres en liaison avec le représentant élu des arbitres dans les différentes instances et les C.T.R.A. et C.T.D.A.

Assistante : Aurélie Guillet
aguillet@foot44.fff.fr
 CTDA : Florian Cossic
fcossic@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
FLACHOT	Louis	Responsable
AGASSE	Kévin	
CANONNET	Thomas	
CHEVALIER	Michaël	
CISSÉ	Adama	
D'ETTORE	Mattéo	
EL GHOURRAF	Tarik	
FERRÉ	Guy	
FOREST	Charlotte	
GABOURDES	Mathéo	Entrant
GICQUEL	Richard	
GUILLARD	François	Entrant

Section Équipe Technique Départementale en Arbitrage (ETDA)

NOM	Prénom
JAMIN	Kévin
MINIER	Thomas
MOUALHI	Illiès
PIEDNOIR	Guillaume
PRAUD NKOULOU	Miya
RENODAU	Jean-Luc
RÉTIF	Romain
RONDINEAU	Pierre-Laurent
SERRE	Antoine
SIMONNEAUX	Victor
TABORÉ	Nicolas
TROUILLARD	Jean-Maurice
ZAFFRAN	David

Section CORPS des OBSERVATEURS

Missions principales

Assistantes :
Isabelle Lecomte et Aurélie Guillet
ilecomte@foot44.fff.fr
aguillet@foot44.fff.fr

- Observer et évaluer les arbitres en lien avec la CDA afin d'élaborer les classements en fin de saison

NOM	Prénom	
CHEVALIER	Michaël	
AUBINEAU	Frédéric	
BENNANI	Abderahim	
BERTHELOT	Gilles	
BERTHELOT	Quentin	
BRAUD	Grégory	
CADOUX	Ludovic	
CHANTEUX	Gaël	
CISSÉ	Adama	

Section CORPS des OBSERVATEURS

NOM	Prénom	
COISLIER	Régis	
COTTINEAU VAILLANT	Hugo	
COURTEILLE	Jean-Marie	
D'ETTORE	Mattéo	
DAVID	Alain	
EL GHOURRAF	Tarik	
FERRÉ	Guy	
FOREST	Charlotte	
GANTIER	Didier	
GENNETE	Baptiste	
GESLIN	Nicolas	
GONET	Benjamin	Entrant
GOURET	Arnaud	
GRANDIÈRE	Mathieu	
GUENEGO	Laurent	Entrant
HAY	Quentin	

Section CORPS des OBSERVATEURS

NOM	Prénom
HORHANT	Guillaume
JAMIN	Kévin
MABED	Thomas
MALBO	Yannick
MARION	Sébastien
MESSE	Emmanuel
MINIER	Thomas
MOUALHI	Illiès
MUSSET	David
OLIVIER	Cyrille
OLIVIER	Jean-Pierre
PIEDNOIR	Guillaume
PINEL	David

Section CORPS des OBSERVATEURS

NOM	Prénom	
RENODAU	Jean-Luc	
RODO	Nicolas	
RONDINEAU	Pierre-Laurent	
SALANE	Elhadji Malick	
SAUDEMONT	Hélène	Entrant
SAUDEMONT	Mathieu	Entrant
SERRE	Antoine	
SIMONNEAUX	Victor	
TABORÉ	Nicolas	
TROUILLARD	Jean-Maurice	

Section Accompagnateurs nouveaux arbitres

Personne ressource : **COSSIC Florian CTDA**

NOM	Prénom
ALLAIN	Clément
CHARTIER	Grégory
DELOYE	Clément
DUFLEIT	Sébastien
HAMONIC	Alan
HOUGRON	Olivier
HUGUET	Alexis
LESCURE	Erwan
PANHALEUX	Vincent
PICAUD	Christophe



COMMISSIONS Disciplinaires & Règlementaires



Comité de Direction juin 2024



Commission Discipline (CDD)

Pôle JURIDIQUE

Missions principales

- Examiner et traiter les dossiers à caractère disciplinaire

Ses décisions disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale ou Régionale d'Appel « Disciplinaire »

NOM	Prénom	
RENODAU	Jean-Luc	Président Entrant
BOTHUA	Jean-Michel	
BOUILLANT	Jean-Pierre	£
JEANNETEAU	Gérard	
MARTINEZ	Jean	
RÉGENT	Pascal	
SERISIER	Armel	Représentant de la CDA
Instructeurs		
BRAURE	Samuel	
VALIN	Michel	

Assistante : Françoise Pichon
fpichon@foot44.fff.fr
 Juriste : Maxime Airieau
mairieau@foot44.fff.fr

£ membre du Comité de Direction

COMMISSION REGLEMENTAIRE – nommée pour la mandature

Commission d'Appel (CD Appel Règlementaire et Disciplinaire)

Pôle JURIDIQUE

Missions principales

- Examiner et traiter les dossiers d'appel provenant des décisions en premier ressort des commissions départementales
Ses décisions règlementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel règlementaire
Ses décisions disciplinaires sont susceptibles de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes après saisie du C.N.O.S.F.

NOM	Prénom	
PILET	Dominique	Président de la Commission *£
AUTIN	Evelyne	Vice-Présidente Appel Règlementaire*£
BOUTIN	Patrice	Configuration Règlementaire
CORBES	Michel	Configuration Règlementaire Entrant
MESSUS	Patrick	Configuration Règlementaire*
SERISIER	Armel	Configuration Règlementaire
LESCOUËZEC	Jean-Luc	Vice-Président Appel Disciplinaire – <i>représentant CDA</i>
BERNARD	Hubert	Configuration Disciplinaire
DURAND	Jean-Marie	Configuration Disciplinaire
LOCHON	Xavier	Configuration Disciplinaire Entrant
MESSUS	Patrick	Configuration Disciplinaire*

Juriste : Maxime Airieau
mairieau@foot44.fff.fr

*membre des deux configurations
 £ membre du Comité de Direction

Commission Sportive & Règlementaire

Pôle JURIDIQUE

Missions principales

- Examiner et traiter des contestations visant la qualification et la participation des joueurs ainsi que l'application des Statuts et Règlements pour ce qui concerne les compétitions ou rassemblements départementaux (hors réserve technique)
- Appliquer des règlements généraux en vigueur

Ses décisions règlementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Règlementaire »

NOM	Prénom	
LE VIOL	Alain	Président
BOUILLANT	Jean-Pierre	
CHAPELET	Alain	
GANTIER	Didier	
HALGAND	William	
PIARD	Éric	

Assistante : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

Commission Statut de l'Arbitrage

Pôle JURIDIQUE

Missions principales

- Statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées au Statut de l'Arbitrage,
- Vérifier si les arbitres ont satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club,
- Apprécier la situation des clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District au regard du Statut et de leur infliger les sanctions prévues

NOM	Prénom	
GUET	Patrice	Président
CHANTEUX	Gaël	Représentant Club
DURAND	Jean-Marie	Représentant Club
FOREST	Charlotte	Représentante Arbitre Entrant
GANTIER	Didier	Représentant Arbitre
HAY	Quentin	Représentant Arbitre Entrant
ZAFFRAN	David	Représentant Club Entrant

Assistante : Françoise Pichon
fpichon@foot44.fff.fr

Commission des Terrains et Installations Sportives

Pôle JURIDIQUE

Missions principales

- Relayer pour la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives
- Fournir aux clubs affiliés et aux propriétaires des terrains les indications et les conseils utiles pour l'amélioration des terrains et installations,
- Examiner et formuler un avis sur les dossiers de demandes d'homologation de terrains,
- Etablir la classification des terrains non homologués,
- Contrôler, avant le début des championnats, les terrains utilisés par les clubs accédant dans une division régionale,
- Communiquer aux Commissions ad hoc tous les renseignements sur l'évolution des terrains pour leur permettre de mener à bien leur mission.
- Contrôler les éclairages des terrains

Commission des Terrains et Installations Sportives

Pôle JURIDIQUE

Assistante : Claudine Guerlais
cguerlais@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
JONCHERE	René	Président
ALLAIRE	Alain	
BRETON	Didier	Entrant
BRETON	Pascal	
CHEVALIER	Yves	
DOSSET	Jean-Claude	
FONTENEAU	Robert	
TANNEAU	Erwan	Entrant



COMMISSIONS

Organisationnelles



Comité de Direction juin 2024



Commission Gestion Compétitions Seniors Masculins

Missions principales

Gestion sportive

- Gérer les championnats départementaux seniors masculins libre, entreprise, loisirs et futsal (calendriers, classements)
- Gérer les Coupes et Challenges seniors masculins libre, entreprise, loisirs et futsal
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence
- Effectuer le respect des obligations de désignation et le contrôle de présence des éducateurs dans les championnats soumis à obligation par le Statut Régional des éducateurs et entraîneurs et appliquer les sanctions afférentes
- Veiller à l'application des règlements des compétitions
- Sanctionner le non-respect des règlements des compétitions
- Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition

Ses décisions réglementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Réglementaire »

Déploiement des pratiques

- Suivre et analyser les diverses compétitions départementales seniors masculines
- Participer à l'évolution des formats de compétitions
- Déployer et suivre les pratiques seniors masculines
- Suivre le déploiement de la pratique du foot loisir chez les adultes (seniors, vétérans)
- Suivre les évolutions des réglementations dédiées
- Piloter des actions évènementielles

Commission Gestion Compétitions Seniors Masculins

Pôle COMPETITIONS FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

Assistante : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
LE VIOL	Alain	Président
BOUILLANT	Jean-Pierre	
GANTIER	Didier	
HALGAND	William	
HENRY	Émilie	Entrant
JEANNETEAU	Gérard	Loisir
LOIRAT	Bernard	Entrant
PIARD	Éric	
PLANTIVE	Jean	Entrant
ROBIN	Stéphane	Entrant

Commission Gestion Compétitions Futsal

Pôle COMPETITIONS FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

Assistante : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
DENIS	Sylvain	Président
BAZANTE	Dylan	Entrant
BERTHELOT	Quentin	
GUITTET	Mathias	

Commission Gestion Compétitions Jeunes Masculins

Missions principales

Gestion sportive

- Gérer les championnats départementaux jeunes U14 à U18 masculins (calendriers, classements)
- Gérer les Coupes et Challenges jeunes masculins
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.
- Effectuer le respect des obligations de désignation et le contrôle de présence des éducateurs dans les championnats soumis à obligation par le Statut Régional des éducateurs et entraîneurs et appliquer les sanctions afférentes
- Veiller à l'application des règlements des compétitions
- Sanctionner le non-respect des règlements des compétitions
- Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition

Ses décisions réglementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Réglementaire »

Déploiement des pratiques

- Suivre l'évolution des compétitions départementales jeunes masculines
- Modéliser de la pratique de jeunes, suivre et analyser
- Suivre le déploiement de la pratique du foot loisir chez les adolescents (Foot5...)
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées
- Piloter des actions évènementielles

Commission Gestion Compétitions Jeunes Masculins

Pôle COMPETITIONS FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

Assistante : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
MENARD	Nicolas	Président
BERNARD	Hubert	
HALGAND	William	Entrant
PICOT	Aurélien	

Commission Féminine

Missions principales

Gestion sportive

- Gérer les championnats départementaux féminins (calendriers, classements)
- Gérer les Coupes féminines
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.
- Gérer et suivre les pratiques féminines en football d'animation et à effectif réduit (U6F à U13F)
- Participer aux rassemblements féminins et aux actions en lien avec la féminisation
- Effectuer le respect des obligations de désignation et le contrôle de présence des éducateurs dans les championnats soumis à obligation par le Statut Régional des éducateurs et entraîneurs et appliquer les sanctions afférentes
- Veiller à l'application des règlements des compétitions
- Sanctionner le non-respect des règlements des compétitions
- Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition

Ses décisions réglementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Réglementaire »

Déploiement des pratiques

- Suivre et analyser les diverses compétitions départementales féminines
- Participer à l'évolution des formats de compétitions
- Suivre le déploiement de la pratique féminine chez les adultes et les jeunes
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées
- Piloter des actions promotionnelles et évènementielles

Commission Féminine

Pôle COMPETITIONS FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

Assistante : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
BAUVINEAU	Laurent	Président
ARHUIS	Pierre	
DENIS	Sylvain	
ÉCHASSERIEAU	Loïc	
HENRY	Émilie	Entrant
LE BRAS	Hervé	Entrant
PARÉ	Laurence	
ROGER	Daniel	
SERRE	Antoine	

Commission Vétérans

Missions principales

Gestion sportive

- Gérer les rencontres départementales Vétérans
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.

Ses décisions règlementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Règlementaire »

Déploiement des pratiques

- Participer à l'évolution des formats de compétitions
- Suivre le déploiement de la pratique chez les adultes vétérans
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées

Commission Vétérans

Pôle COMPETITIONS FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

Assistante : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
BALLIAU	Alain	
ARTARIT	Freddy	
BOTHUA	Jean-Michel	
GROLLIER	Jean-Claude	
JOUANNO	Jean-René	
LAGADEC	Rémi	
MOISON	Alain	

Commission Pré-Compétitions U13

Missions principales

Gestion sportive

- Organiser et suivre les pré-compétitions U12 et U13 masculins (calendriers, classements)
- Piloter l'organisation du Festival Football U13 M et F – Critérium U13 – Plateaux – Rassemblements éducatifs – Coupes Foot5
- Piloter des journées nationales promotionnelles U12 et U13
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.
- Effectuer le respect des obligations de désignation et le contrôle de présence des éducateurs dans les championnats soumis à obligation par le Statut Régional des éducateurs et entraîneurs et appliquer les sanctions afférentes
- Veiller à l'application des règlements des pré-compétitions
- Sanctionner le non-respect des règlements des pré-compétitions
- Contrôler l'application des obligations réglementaires imposées par le niveau de compétition

Ses décisions règlementaires sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel « Règlementaire »

Déploiement des pratiques

- Analyser les différents schémas des pratiques proposées
- Modéliser la pratique des U12-U13 filles et garçons
- Suivre l'évolution des réglementations dédiées
- Suivre le déploiement du GIFE
- Suivre le déploiement du PEF

Commission Pré-Compétitions U13M et U13F

Pôle COMPETITIONS FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

NOM	Prénom	
BRIAND	Jean-Luc	Président
BOULLE	Christophe	Entrant
DESMAS	Maxence	
HUTEAU	Benjamin	
VINET	Manuel	

Assistante : Isabelle Perrette
iperrette@foot44.fff.fr

CTD DAP : Sébastien Cornuault
scornuault@foot44.fff.fr

Commission Foot Effectif Réduit

Missions principales

Gestion sportive

- Organiser le calendrier et le suivi des catégories U6/U7 - U8/U9 et U10/U11 dans le cadre du Guide Interactif du Football des Enfants
- Animer et organiser la pratique en lien avec l'équipe technique départementale
- Examiner en premier ressort des litiges relevant des **questions d'organisation** des compétitions relevant de sa compétence.
- Veiller à l'application des règlements
- Sanctionner le non-respect des règlements

Déploiement des pratiques

- Analyser les différents schémas des pratiques proposées
- Modéliser la pratique des U6/U7 et U8/U9
- Suivre les évolutions des réglementations dédiées
- Participer et animer des actions promotionnelles et évènementielles

Commission Effectif Réduit U7-U9

Pôle COMPETITIONS FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

Assistante : Isabelle Perrette
iperrette@foot44.fff.fr
 CTD DAP : Colin Gasnier
cgasnier@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
DAVID	Mickaël	Président – secteur C
ADAM	Christophe	secteur A
ALLAIRE	Karim	secteur D
ANNEAU	Aurélien	secteur I
BOULLE	Christophe	secteur G
BOUTON	Sylvie	secteur J
BRIAND	Jean-Luc	secteur B
COQUET	Thomas	secteur E
GLOTAIN	Anthony	secteur F
ODEON	Camille	secteur K Entrant
PARÉ	Laurence	Féminine U7F/U9F
PRIOU	Claude	Secteur H
SANTOS	Michel	Secteur C

Commission Effectif Réduit U11M et U11F

Pôle **COMPETITIONS**
FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

Assistante : Isabelle Perrette
iperrette@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
BRIAND	Jean-Luc	Président
BAUD	Mickaël	Responsable
MACOMBA	Alberto	
MELUC	Lilian	
POGU	Chloé	
SORRE	Erwann	Entrant

Commission des Délégués

Missions principales

- Désignation et accompagnement des délégués départementaux
- Veiller à l'application des Règlements lors des compétitions officielles
- Accompagner les clubs dans le bon déroulement des rencontres
- Lecture des rapports et transmissions aux Commissions concernées si nécessaire

Pôle **COMPETITIONS**
FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

Assistante : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

NOM	Prénom
HALGAND	William
CHAPELET	Alain
LE BRAS	Hervé
MOREL	Philippe
PESLIER	Jérôme

Corps des Délégués

Pôle COMPETITIONS FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

Assistante : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
HALGAND	William	
BERNARD	Hubert	
BRÉTÉCHÉ	Céline	
BURILLE	Jacques	
CAHAREL	Benoît	Entrant
CHAPELET	Alain	
DAVID	Mickaël	
DENIS	Sylvain	
GOURIN	David	Entrant
LE BRAS	Hervé	
LESCOUËZEC	Michel	
LOIRAT	Bernard	

Corps des Délégués

Pôle COMPETITIONS FOOT A EFFECTIF RÉDUIT

NOM	Prénom	
MOREL	Philippe	
PESLIER	Jérôme	
PLANTIVE	Jean	
ROBERT	Jean-Luc	
SERISIER	Armel	
TANNEAU	Erwan	

Assistante : Isabelle Loreau
iloreau@foot44.fff.fr



COMMISSIONS de Structuration et Formation



Comité de Direction juin 2024



Missions principales

- Concevoir, proposer et animer avec les CTD PPF et CTD DAP les orientations de la politique technique du District proposée au Comité de Direction
- Assurer l'accompagnement des actions techniques départementales en lien avec les CTD PPF et DAP
- Participer au développement et à l'Animation des pratiques

NOM	Prénom	
RICOUL	Mathieu	Président
ADAM	Christophe	
BERTINO	Jean-Louis	
BIZOLON	Sébastien	
BLAIN	Anthony	
BRIAND	Jean-Luc	
BUCHOUX	Ulrich	
CHEVALIER	Michaël	Représentant de la CDA Entrant
DERSOIR	Marc	
FERREIRA	David	
GOUDE	Jean-Yves	
GUILLAUME	Jocelyn	
HUITRIC	Mathieu	

CTD PPF : Karl Marchand
kmarchand@foot44.fff.fr
 CTD PPF : Rudolph Blanchard
rblanchard@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
HUTEAU	Benjamin	
ICHOUA	Ilan	
JANG	Étienne	
LABBÉ	Jérémy	
LEBRETON	Josselin	
MARCHAND	Cédric	
PLUCHON	Michel	
POGU	Chloë	Entrant
RICHARD	Gilles	
VERREMME GUILLET	Théophile	
VINET	Manuel	

CTD PPF : Karl Marchand
kmarchand@foot44.fff.fr
CTD PPF : Rudolph Blanchard
rblanchard@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
RICOUL	Mathieu	Président
ADAM	Christophe	
BERTINO	Jean-Louis	
BIZOLON	Sébastien	
BLAIN	Anthony	
BOUREAU	Mathéo	Entrant
BUCHOUX	Ulrich	
DESGENETEZ	Romane	Entrant
FERREIRA	David	
GAUDUCHEAU	Julien	Entrant
GOUDE	Jean-Yves	
GUILLAUME	Jocelyn	
HUTEAU	Benjamin	

CTD PPF : Karl Marchand

kmarchand@foot44.fff.fr

CTD PPF : Rudolph Blanchard

rblanchard@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
JAFFRE	Damien	Entrant
JANG	Étienne	
LABBÉ	Jérémy	
LEBRETON	Josselin	
MARCHAND	Cédric	
POGU	Chloé	
RICHARD	Gilles	
SORRE	Erwann	Entrant
THIBAUD	Éric	

Section Foot à l'École

Pôle Technique

Missions principales

- Intervenir dans les écoles dans le cadre du Foot à l'École
- Animer et participer à des rassemblements de Football à l'école
- Accompagner des actions en lien avec l'UGSEL, l'UNSS, l'USEP

CTD DAP : Sébastien Cornuault
scornuault@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
BARRET	Maxence	
BERTINO	Jean-Louis	
BOUCICAUD	Benoit	
BOUREAU	Mathéo	
CHOBLET	Alexandre	
RIOU	Emmanuel	
LEBRETON	Josselin	

Section Gardiens de But

Pôle Technique

CTD PPF : Karl Marchand
kmarchand@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
RICOUL	Mathieu	
BERTINO	Jean-Louis	
BEUZIT	Arnaud	
CARRÉ	Mérodie	
CARTIER	Valentin	
GOUDE	Jean-Yves	
HUITRIC	Mathieu	
LEMAITRE	Jérémy	
MORIN	Dorian	
PLUCHON	Michel	
POGU	Chloé	
SORRE	Erwann	

Section Pratiques Diversifiées : Futsal – Foot5 – Futnet...

Missions principales

Gestion sportive

- Organiser, développer et animer les pratiques nouvelles et diversifiées en lien avec l'Equipe Technique Départementale : Foot5, Loisirs « Détente », Futnet, Futsal, Foot santé (Foot en marchant, Foot fitness...)
- Suivre la pratique loisir chez les adultes (seniors, vétérans, masculin ou féminin)
- Mettre en œuvre la politique fédérale de développement et d'accompagnement des pratiques nouvelles
- Veiller à l'application des règlements des compétitions
- Sanctionner le non-respect des règlements des compétitions

Déploiement des pratiques

- Déployer et suivre les programmes de développement (Beach soccer, Futnet, Foot5, Fitfoot,...)
- Accompagner les clubs dans le développement de ces pratiques
- Suivre le déploiement de terrains et matériels spécifiques
- Suivre les évolutions dédiées
- Participer et animer des actions promotionnelles et évènementielles

Section Pratiques diversifiées : Futsal/Beach/Foot5/Fitfoot/Futnet/Foot en marchant/Golf Foot

Pôle Technique

NOM	Prénom	
BAUVINEAU	Laurent	Foot5
BERTHELOT	Quentin	Futsal
BIZOLON	Sébastien	Futsal Entrant
DENIS	Sylvain	Futsal/Beach Soccer
GUITTET	Mathias	Futsal Entrant
JONQUARD	Guénola	Fitfoot
MINGOLO	Joy	Futsal
ONILLON	Julien	Futsal
RIOU	Emmanuel	Beach Soccer

Foot5

Sébastien Cornuault
scornuault@foot44.fff.fr

Loisir

Foot en marchant
Golf Foot
Fit Foot

Colin Gasnier
cgasnier@foot44.fff.fr

Futnet

Karl Marchand
kmarchand@foot44.fff.fr

Beach Soccer – Futsal

Rudolph Blanchard
rblanchard@foot44.fff.fr

Section Football Sport Adapté

Missions principales

Gestion sportive

- Organiser, développer et animer des actions de football en lien avec le Sport Adapté
- Développer et animer des actions de football en lien avec le Sport Handicap

CTD DAP : Sébastien Cornuault
scornuault@foot44.fff.fr

Déploiement des pratiques

- Déploiement et suivi des programmes de développement
- Suivre les évolutions des réglementations dédiées
- Participer et animer des actions promotionnelles et évènementielles

NOM	Prénom	
PILET	Dominique	Responsable
LESCOUËZEC	Jean-Luc	
PLUCHON	Michel	Entrant
SAVINA	Guylaine	

Commission Label – Ecoresponsabilité et PEF

Missions principales

- Informer les clubs souhaitant prétendre à la labellisation (jeunes, féminins)
- Auditer et évaluer les clubs au regard du cahier des charges
- Soumettre le diagnostic des clubs à la Commission Régionale pour la délivrance du label
- Assurer le suivi des clubs labellisés
- Concevoir, proposer et animer le projet « Ecoresponsabilité et Environnement »
- Assurer l'accompagnement, valoriser les actions des clubs dans le Challenge Environnemental
- Faire connaître, redynamiser le PEF auprès des clubs
- Être support, apporter des outils aux clubs engagés dans ces démarches
- Aider les clubs lors de leur auto-diagnostic sur le PEF, dans le cadre du label.
- Valoriser les clubs et leurs actions
- Suivre la démarche du Challenge Environnemental et le Challenge national du PEF

Ses Objectifs :

Recenser les actions mises en place par les clubs

Créer et faire vivre une revue mensuelle du PEF et de l'Ecoresponsabilité

Retourner les fiches actions aux clubs candidats au Label, pour le suivi de leur dossier

Chaque mois, dans le journal, innover sur un thème spécifique du PEF et de l'Ecoresponsabilité

Créer un outil d'écoute pour que les clubs puissent s'exprimer autour de leurs attentes vis à vis de l'Ecoresponsabilité et du PEF

Innover par la création d'outils, de rubriques interactives, sur le site

Créer des quiz, par thématique du PEF, pour sensibiliser aux valeurs éducatives

Valoriser, réaliser des interviews des Référents PEF, des Présidents de Clubs, des Educateurs Réaliser des reportages vidéo sur les actions marquantes

Utiliser au maximum les réseaux sociaux, you tube pour le partage et la valorisation d'actions spécifiques.

Repérer les candidats, à travers la mise en place d'un jury, au Challenge Environnement et du Challenge National du PEF

NOM	Prénom	
BOUTIN	Patrice	Président
BAUVINEAU	Laurent	
BIZOLON	Sébastien	Entrant
BOUILLANT	Jean-Pierre	ECO / PEF
BRAURE	Samuel	
BRIAND	Jean Luc	Label - ECO / PEF
BRUNELIÈRE	Alain	ECO / PEF
CHAPELET	Alain	
GOURIN	David	
JAFFRÉ	Damien	ECO / PEF
JEAN	Antoine	ECO / PEF
LE CLÈRE	Patrice	Entrant
LE VIOL	Alain	

CTD DAP : Colin Gasnier
cgasnier@foot44.fff.fr

Secrétariat :
pef@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
LÉVESQUE	Guillaume	
MESSUS	Patrick	
MOREAUD	David	
PIFFETEAU	Alexandra	
PILET	Dominique	
SAVINA	Guylaine	
VINET	Manuel	

CTD DAP : Colin Gasnier
cgasnier@foot44.fff.fr

Secrétariat :
pef@foot44.fff.fr



COMMISSIONS Transverses



Comité de Direction juin 2024



Missions principales

- Préparer et assurer l'organisation matérielle, humaine et logistique des manifestations majeures (Finales, Fémi-Plage, AG, Foot5, autres journées...)
- Organiser et gérer les finalités des challenges U13 masculins et événements majeurs en football à effectif réduit
- Participer à la logistique des différents événements

NOM	Prénom	
CHAPELET	Alain	Président
BOUTIN	Patrice	Entrant
GORAUD	Dominique	Entrant
HAMON	Claude	
JEANNETEAU	Gérard	
LE VIOL	Alain	
ROBERT	Philippe	

Chargé de communication :
Julien Grandjean
jgrandjean@foot44.fff.fr

Commission Evènementiel - Personnes ressources

Pôle COMMUNICATION/ÉVÈNEMENTIEL

NOM	Prénom	
CHAPELET	Alain	Président
BOTHUA	Jean-Michel	
BOUTIN	Patrice	
BRUNELIÈRE	Alain	
CHAMPION	Éric	
GORAUD	Dominique	
GOURIN	David	
HALGAND	William	
HAMON	Claude	
JEANNETEAU	Gérard	
LE BRAS	Hervé	
LE VIOL	Alain	
MELLERIN	Mathis	
ROBERT	Philippe	
ROGER	Daniel	
VILLETTE	Fabienne	

Chargé de communication :
Julien Grandjean
jgrandjean@foot44.fff.fr

Commission Valorisation du Bénévolat

Pôle FORMATION

Missions principales

- Valorisation du bénévolat

Assistante : GUERLAIS Claudine
cguerlais@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
ROLLAND	Delphine	Co-Présidente
ROSSETTI	Lionel	Co-Président
CHAPELET	Alain	
GOURIN	David	
PESLIER	Jérôme	
PLUCHON	Michel	
ROBERT	Philippe	
SAVINA	Guytaine	

Missions principales

- Proposer des formations et des contenus indépendamment de ceux proposés par l'IR2F afin de répondre aux demandes des clubs

NOM	Prénom	
AUTIN	Évelyne	Présidente
PILET	Dominique	

Commission Prévention Respect Ethique Médiation Sécurité (P.R.E.M.S.)

Missions principales

- Prévention, respect, médiation, éthique, solidarité

Pôle COMMUNICATION/ÉVÈNEMENTIEL

Juriste :
AIRIEAU Maxime
mairieau@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
FRAPPIER	Gérard	
MOREAUD	David	
PILET	Dominique	
TABORE	Nicolas	

Missions principales

- Concevoir des vecteurs de communication externe/interne en liaison avec le Chargé de Communication

Chargé de communication
GRANDJEAN Julien
jgrandjean@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
MICHAUD	David	
HACHLAF	Soufyane	
ROLLAND	Delphine	

Missions principales

- Recherche et suivi des Partenariats
- Animation des Partenariats

Assistante : GUERLAIS Claudine
cguerlais@foot44.fff.fr

NOM	Prénom	
MICHAUD	David	
LESAGE	Philippe	
PESLIER	Jérôme	
GANTIER	Didier	

PLANNING ACTIONS TECHNIQUES 2024/2025

AOÛT 2024				SEPTEMBRE 2024				OCTOBRE 2024				NOVEMBRE 2024				DECEMBRE 2024				JANVIER 2025				
KARL	RUD	SEB	COLIN	KARL	RUD	SEB	COLIN	KARL	RUD	SEB	COLIN	KARL	RUD	SEB	COLIN	KARL	RUD	SEB	COLIN	KARL	RUD	SEB	COLIN	
J 1				D 1				M 1				V 1				D 1				M 1				
V 2				L 2				M 2	DETECTION U13F	GT FOOT FEMMIN		L 2				L 2				M 2				
S 3				M 3				J 3				D 3				M 3				V 3				
D 4				M 4	LABEL	RASS TECHNIQUE	LABEL	V 4				L 4				M 4	DETECTION U14	DETECTION U14	LABEL	DETECTION U14			STAGES FUTSAL	
L 5				J 5				S 5		AG DISTRICT		M 5				J 5				D 5				
M 6				V 6				D 6				M 6				V 6				L 6				
M 7				S 7	CFI U10-U13		PLATEAU IDEAL U7-U9	L 7				J 7			DF COACH JEUNES	Com LABEL	Com LABEL	Com LABEL	S 7		CFI FUTSAL		FUTSAL DE NOEL U7	
J 8				D 8				M 8				V 8				D 8				M 8			FUTSAL DE NOEL U7	
V 9				L 9				M 9	DETECTION U14F	RASS TECHNIQUE	LABEL	L 9								J 9				
S 10				M 10				J 10				D 10								M 10				
D 11				M 11	LABEL	RASS TECHNIQUE	LABEL	V 11				L 11								M 11	DETECTION U15	MATCH FMS	DETECTION U13	LABEL
L 12				J 12				S 12				M 12								J 12				
M 13				V 13				D 13				M 13	DETECTION U14	DETECTION U14	LABEL					V 13				
M 14				S 14				L 14				J 14								M 14				
J 15				D 15				M 15				V 15								D 15				
S 16				L 16				M 16	DETECTION U13F	RASS TECHNIQUE	LABEL	DETECTION U13F								D 16				
S 17				M 17				J 17				D 17								M 17				
D 18				M 18	LABEL	RASS TECHNIQUE	LABEL	V 18				L 18								M 18				
L 19		REPRISE	REPRISE	J 19				S 19				M 19								J 19				
M 20				V 20				D 20				M 20	DETECTION U13	RASS U15						V 20				
M 21				S 21	CFI SENIORS	CFI GB	RENTRÉE U11	L 21				J 21								M 21				
J 22				D 22				M 22				V 22								D 22				
V 23				L 23				M 23	INTERDISTRICT U17 FUTSAL	INTERDISTRICT U17 FUTSAL		S 23								M 23				
S 24				M 24				J 24	RASS U14F-U17F	U14 LPL		D 24								M 24				
D 25				M 25	CFI U14-U19	CFI U14-U19	LABEL	L 25				V 25								M 25				
L 26	REPRISE	REPRISE		J 26	CERTIF CFF	CERTIF CFF	CERTIF CFF	S 26				M 26								J 26				
M 27				V 27				D 27				M 27	LABEL	MATCH FMS	LABEL	LABEL				V 27				
M 28	CFI U14-U19	CFI U14-U19		S 28	CFI U10-U13		RENTRÉE U7, U7F et U9F	L 28	RASS U13F			J 28								M 28				
J 29	Reunion PFF 14h	Reunion PFF 14h	Reunion DAP 9h30	D 29				M 29				V 29								D 29				
V 30		IPC FEMMIN		L 30				M 30	RASS U14F			S 30								J 30				
S 31	CFI SENIORS	IPC FEMMIN		J 31				J 31	RASS U13F			M 31								V 31				

FEVRIER 2025				MARS 2025				AVRIL 2025				MAI 2025				JUIN 2025				JUILLET 2025			
KARL	RUD	SEB	COLIN	KARL	RUD	SEB	COLIN	KARL	RUD	SEB	COLIN	KARL	RUD	SEB	COLIN	KARL	RUD	SEB	COLIN	KARL	RUD	SEB	COLIN
J 1				S 1				M 1				J 1				D 1				M 1			
D 2				D 2				M 2				V 2				L 2				M 2			
L 3				L 3				J 3				S 3				M 3				J 3			
M 4				M 4				V 4				D 4				M 4				V 4			
M 5	DETECTION U14	DETECTION U14	LABEL	M 5				S 5				L 5				J 5				D 5			
J 6				J 6				D 6				M 6				V 6				M 6			
V 7				V 7				L 7				M 7				S 7				L 7			
S 8	RASS U13F			S 8				M 8				J 8				D 8				M 8			
D 9				D 9				M 9				V 9				L 9				M 9			
L 10	RASS U14F			L 10				J 10				S 10				M 10				J 10			
M 11	RASS U15F			M 11				V 11				D 11				M 11				V 11			
M 12	RASS U14	RASS U14		M 12	SEANCE U14	SEANCE U14	LABEL	L 12				J 12				M 12				S 12			
J 13	RASS U14F-U17F	RASS U14F-U17F		J 13				D 13				M 13				V 13				D 13			
V 14				V 14				L 14				M 14				S 14				L 14			
S 15				S 15				M 15				J 15				D 15				M 15			
D 16				D 16				M 16				V 16				L 16				M 16			
L 17				L 17				J 17				S 17				M 17				J 17			
M 18				M 18				V 18				D 18				M 18				V 18			
M 19				M 19				S 19				J 19				M 19				S 19			
J 20				J 20				D 20				M 20				V 20				D 20			
V 21				V 21				L 21				M 21				S 21				L 21			
S 22				S 22				M 22				J 22				D 22				M 22			
D 23				D 23				M 23	DETECTION U13F	LABEL	DETECTION U13F	DETECTION U13F	V 23			L 23			M 23				
L 24				L 24				J 24				S 24				M 24				J 24			
M 25				M 25				V 25				D 25				M 25				V 25			
M 26	FINALE U14	FINALE U14	RASS U13	FINALE U14				S 26				L 26				M 26				S 26			
J 27				J 27				D 27				M 27				V 27				D 27			
V 28				V 28				M 28				J 28				S 28				L 28			
S 29				S 29				J 29				D 29				M 29				V 29			
D 30				D 30				M 30				L 30				M 30				L 30			
L 31				L 31				S 31				J 31				M 31				J 31			

- Légende:**
- E.B.F. U14
 - D.P. Garçons
 - P.P. Filles
 - Observation matches

- FORMATION
- FINALITES
- LABEL

**ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES
DISTRICT DE FOOTBALL DE LOIRE-ATLANTIQUE
SAISON 2024-2025**

La présente Annexe 5 du [District de Football de Loire-Atlantique](#) vient en complément de l'Annexe 5 de la F.F.F., de la Ligue de Football des Pays de la Loire (L.F.P.L.).

PARTIE 1 – REGLEMENTS GENERAUX	2
TITRE 2 – LA LICENCE	3
TITRE 3 – LES COMPETITIONS	4
TITRE 4 – PROCEDURES- PENALITES	4
PARTIE 2 – REGLEMENTS SPECIAUX	5
TITRE 1 – LES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS ET DES COUPES	5
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	5
COUPES DEPARTEMENTALES	5
STATUT ARBITRAGE	6
STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL	6
DISCIPLINE	6

PARTIE 1 – REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE

Art.8.4 :	Retard dossier confirmation d'engagement et desiderata.....	33,00 €
Art 15 :	Retard de changement d'horaire.....	26.00 €
Art.23 :	Acompte pour un nouveau club engageant des équipes en compétition	2 000,00 €
	Tarif différencié pour les pratiques diversifiées :	
	Entreprise	200,00 €
	Futsal	150,00 €
	Loisirs	100,00 €
Art.28 :	Cotisation annuelle des Clubs.....	140,00 €
	Droits D'engagements :	
	Championnats Régionaux :	
	R1 Masculin.....	135,00 €
	R2 Masculin.....	114,00 €
	R3 Masculin.....	93,00 €
	Régional 1 Féminin	93,00 €
	Régional 2 Féminin	72,50 €
	Championnat U18 Féminin Pays de la Loire	72,50 €
	Jeunes	72,50 €
	R1 Futsal	93,00 €
	R2 Futsal	72,50 €
	Championnat Régional 1 Féminin Futsal	31,00 €
	Futsal Jeunes	68,50 €
	Championnats Départementaux :	
	D1/D2 Seniors Masculins.....	180,00 €
	D3/D4 Seniors Masculins.....	160,00 €
	D5 Seniors Masculins.....	140,00 €
	D1 à D4 Seniors Féminins.....	55,00 €
	Seniors Foot à 8 Féminin.....	45,00 €
	U18/U17/U16/U14/U15 Masculins	55,00 €
	U13 Elite Masculin	40,00 €
	U13 Critérium Masculin	40,00 €
	U12 Critérium Masculins.....	40,00 €
	U18/U15 Féminins	45,00 €
	U13 Féminin	35,00 €
	U13 Loisirs.....	20.00 €
	Rassemblement éducatif U11	17,00 €
	Rassemblement U11 Féminin	17,00 €
	U11 Loisirs.....	8.00 €
	Foot à 5 / Foot à 3 – Football d'animation.....	0 €
	Championnat Futsal Masculin	65,00 €
	Championnat du Lundi - Entreprise	125,00 €
	Rencontres Loisir « championnat »	45,00 €
	Rencontres Vétérans	33,00 €
	Plateaux Foot en Marchant.....	0 €
	Coupes Départementales :	
	Coupe du District "Albert Bauvineau".....	75,00 €
	Challenge du District "Albert Charneau".....	0 €
	Coupe Féminine Seniors.....	35,00 €

Coupe U18 "Jean Olivier".....	40,00 €
Coupe U17 Masculins	40,00 €
Coupe U15 - Intersport.....	40,00 €
Challenges U13 Masculins.....	30,00 €
Challenges U12 Masculins.....	30,00 €
Coupe U18 Féminine	35,00 €
Coupes U15 Féminines (à 8 et à 11).....	35,00 €
Challenges/FF U13 Féminins.....	30,00 €
Coupe Futsal Masculin.....	35,00 €
Coupe Futsal Féminine.....	35,00 €
Challenge Futsal U18.....	30,00 €
Challenge Futsal U18F.....	30,00 €
Coupe du District de Foot Entreprise "Jean-Yves Nouvel"	45,00 €
Challenge du District Foot Entreprise.....	0 €
Coupe Loisir.....	45,00 €
Challenge Loisir.....	0 €
Coupe Foot 5.....	35,00 €

Art.30 : Amende par Licence Dirigeant Manquantedouble du prix de la licence

Art.30 : Cumul de fonction joueur et dirigeant au cours d'une même rencontredouble du prix de la licence

TITRE 2 – LA LICENCE

Art.78 : Tarif des Licences :

Libres, Féminines, Futsal, Football Entreprise :

Vétérans, Seniors, U19, U18.....	29,00 €
U17, U16, U15, U14, U13, U12.....	20,70 €
U11, U10, U9, U8, U7, U6.....	18,70 €
Football Loisirs	29,00 €
Futnet	29,00 €
Dirigeant, Dirigeante	25,40 €
Volontaire	15,00 €
Educateur Fédéral, Animateur Seniors, Technique Régional	29,00 €
Arbitre.....	29,00 €
Membre Individuel.....	25,40 €
Santé.....	10,00 €
Football Handicap	gratuite
Joueur / Dirigeant dans le même club.....	licence dirigeant gratuite
Joueur / Educateur dans le même club	licence éducateur gratuite
Joueur / Animateur dans le même club	licence animateur gratuite
Duplicata toute catégorie	10,00 €

Art.90 : Droit de changement de club :

Libres, Futsal, Football Entreprise	
Vétérans, Seniors, U19, U18.....	83,00 €
U17 à U12	46,50 €
U11 à U6	gratuit
Féminines :	
Vétérans, Seniors, U19, U18.....	46,50 €
U17 à U12	46,50 €
U11 à U6	gratuit

Arbitres de club à club	550,00 €
<i>dont 200€ en bourse de formation valable, sur la totalité des coûts restant à charge, d'une ou plusieurs Formation Initiale en Arbitrage (bourse valable d'une durée de validité de deux saisons : saison du départ et saison suivante)</i>	

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

Art.135 : Refus de prêter son terrain	105,00 €
Art. 139 Non retour Feuille de match papier ou informatisée (FMI)	33,00 €
et 219 : Non retour Feuilles de plateaux/composition football animation.....	17,00 €
Feuille incorrectement ou insuffisamment remplie (Art 139 alinéa 4)..	11,00 €
- Absence de délégué au match.....	16,00 €
- Absence de responsable d'équipe.....	16,00 €
- Absence signature.....	11,00 €
- Non utilisation de la FMI.....	33,00 €
- Non présentation de tablette pour la FMI.....	42,00 €
- Non retour ou insuffisamment rempli "rapport d'échec FMI".....	42,00 €
- Score erroné.....	25,00 €
Art.143 : Réserves sur la règlementation des terrains.....	53,00 €
Art.167 : Participation en équipe inférieure pour :	
Un club de N3.....	85,00 €
Un club de R1.....	75,00 €
Un club de R2.....	63,00 €
Un club de R3.....	53,00 €
Régionaux jeunes	53,00 €
Un club de D1 et/ou D2.....	32,00 €
Un club des autres divisions de District.....	21,00 €
Art.176 : Match amical - Non-présentation, sur demande, de la Feuille de Match	16,00 €
Match amical - Amende pour un club utilisant les services d'un joueur	
d'un autre club (sans accord).....	16,00 €
Redevance tournois.....	67,00 €
Art. 176 : Match amical ou tournoi - Amende pour un club utilisant les services d'un	
joueur non licencié.....	63,00 €

TITRE 4 – PROCEDURES- PENALITES

Art. 181: Non réponse demande documents ou renseignements :	
- par non réponse.....	105,00 €
- par non réponse pour les commissions à caractère disciplinaire.....	105,00 €
Non présence Assemblée Générale.....	Droit engagement équipe première
Non présence à une convocation devant une commission	
du District (non excusée au plus tard la veille)	105,00 €
Non présence réunions obligatoires (non excusée au plus tard la veille)	45,00 €
Art.186 : Réserves, frais de constitution de dossier	55,00 €
Art.187 : Réclamation	55,00 €
Evocation	110,00 €
Art.187 : Fraude sur feuille de match.....	260,00 €
Art.190 : Frais d'appel règlementaire ou disciplinaire.....	270,00 €

Art. 207 : Absence de rapport.....	110,00 €
Absence non excusée.....	110,00 €
Art. 209 : Absence non excusée en sélection.....	52,00 €
Art. 213 : Non-respect de la catégorie d'âge, absence de surclassement, infractions aux règles de la mixité.....	25,00 €
Art. 215 : Participation à plus d'une rencontre (minimum)	85,00 €
Art. 219 : Refus de signature.....	82,00 €
Art. 221 : Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	220,00 €

PARTIE 2 – REGLEMENTS SPECIAUX

TITRE 1 – LES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS ET DES COUPES

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Art.15 : Retard du coup d'envoi pour des raisons administratives.....	21,00 €
Art.21 à 25 : Match non débuté suite à défaut d'organisation.....	16,00 €
Art.26 : Equipe quittant le terrain avant le terme.....	42,00 €
Forfait toutes catégories en championnat	
1^{er} forfait partiel	
En seniors (avant procédure d'urgence).....	1/2 du Droit engagement
En seniors et jeunes (en procédure d'urgence ou sur le terrain)..	Droit engagement
2^{ème} forfait partiel	Droit engagement
3^{ème} forfait partiel	Double du droit engagement
Forfait général direct après le début des compétitions	Triple du droit engagement
Art.32 : Frais d'arbitrage non versé le jour de la rencontre.....	52,00 €

COUPES DEPARTEMENTALES

Art.7 : Redevances Forfaitaires	
Coupe du District "Albert Bauvineau" & Challenge "Albert Charneau"..	25,00 €
1/8 de finale.....	155,00 €
1/4 de finale.....	210,00 €
1/2 finales et finale.....	260,00 €

STATUT ARBITRAGE

Art.12 :	Indemnité de match.....	35 €
	Indemnité kilométrique	0,446 €
Art.46 :	Sanction financière :	
	1 ^{ère} année d'infraction :	
	D1.....	120,00 €
	D2 et D3	90,00 €
	D4 et D5	60,00 €
	Championnat Foot Entreprise	36,00 €
	Championnat Futsal	36,00 €
	Autres Championnat Féminins	36,00 €
	Autres Divisions de District.....	36,00 €
	Clubs n'engageant que des équipes de Jeunes	36,00 €
	2 ^{ème} année d'infraction	amendes doublées
	3 ^{ème} année d'infraction.....	amendes triplées
	4 ^{ème} année d'infraction.....	amendes quadruplées

STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

Art.12,	Pénalités – non-désignation des éducateurs :	
13, 14 :	Equipe participant au(x) Championnat(s) :	
	Masculins Régional 1	170,00 €
	Masculins Régional 2	85,00 €
	Masculins Régional 3	50,00 €
	Masculins Départemental 1	30,00 €
	Féminins Régional 1.....	50,00 €
	Féminins Régional 2.....	30,00 €
	Masculins Futsal Régional 1.....	50,00 €
	Masculins Futsal Régional 2.....	30,00 €
	Féminins Futsal Régional 1.....	30,00 €
	Départementaux et Régionaux de Jeunes	20,00 €

DISCIPLINE

1 ^{er} avertissement.....	7,00 €
2 ^{ème} avertissement < 3 mois, match avec sursis	10,00 €
3 ^{ème} avertissement < 3 mois, match sans sursis	45,00 €
Exclusion ou autre suspension.....	62,00 €

Date d'effet : 1^{er} juillet 2024

Saison 2024/2025	Seniors Masculins				Jeunes Masculins						Seniors Féminines				Jeunes Féminines					
	D1 / D2 / D3	D4 / D5	Ligue PDL	Autres infos	U18M	U17M	U16M	Ligue PDL	Autres infos	U15M	U14M	Foot à 11	Ligue PDL	Autres infos	Foot à 8 (Loisir)	U18F (Foot à 11)	U18F (Foot à 8)	Autres infos	U15F (Foot à 11)	U15F (Foot à 8)
	Sam. 24-août Dim. 25-août			Cdf T1																
	Sam. 31-août Dim. 1-sept.			Cdf T2				Gambardella T1												
	Sam. 7-sept. Dim. 8-sept.	J1		J1				Gambardella T2					Championnat - J1							
	Sam. 14-sept. Dim. 15-sept.	MR	J1	Pdl T2	Cdf T3	Phase 1 - J1	Phase 1 - J1	Phase 1 - J1	Phase 1 - J1	Phase 1 - J1	Phase 1 - J1		Championnat - J2	CDF - T1		Phase 1 - J1	Phase 1 - J1		Phase 1 - J1	Phase 1 - J1
	Sam. 21-sept. Dim. 22-sept.		J2			Phase 1 - J2	Phase 1 - J2	Phase 1 - J2	Phase 1 - J2	Phase 1 - J2	Phase 1 - J2		Championnat - J3	CDF - T2						
	Sam. 28-sept. Dim. 29-sept.	Coupe A. Bauvineau > T1		Pdl T3	Cdf T4	Phase 1 - J3	Phase 1 - J3	Phase 1 - J3	Phase 1 - J3	Phase 1 - J3	Phase 1 - J3		Coupe PDL - T1							
	Sam. 5-oct. Dim. 6-oct.	J3		J3		Phase 1 - J4	Phase 1 - J4	Phase 1 - J4	Phase 1 - J4	Phase 1 - J4	Phase 1 - J4		Championnat - J4							
	Sam. 12-oct. Dim. 13-oct.	Coupe A. Bauvineau > T2		Pdl T4	Cdf T5	Phase 1 - J5	Phase 1 - J5	Phase 1 - J5	Phase 1 - J5	Phase 1 - J5	Phase 1 - J5		Championnat - J5							
Vacances	Sam. 19-oct. Dim. 20-oct.	J4		J4		MR	Coupe U19/U17 > T2	Gambardella T3	MR				Coupe PDL - T2	CDF - T3						
	Sam. 26-oct. Dim. 27-oct.	Coupe A. Bauvineau > T3		Pdl T5	Cdf T6	MR		Gambardella T4	MR				Championnat - J5							
	Sam. 26-oct. Dim. 27-oct.	Challenge A. Charneau > T2											Championnat - J5							
Toussaint	vendredi 1 novembre 2024	Férid				Férid / MR						Férid				Férid				
Vacances	Sam. 2-nov. Dim. 3-nov.	J5		J5		MR		Gambardella T5	MR				Coupe PDL - T3	CDF - T4 F. Rég.						
	Sam. 9-nov. Dim. 10-nov.	J6		J6		Phase 2 - J1	Phase 2 - J1	Phase 2 - J1	Phase 2 - J1	Phase 2 - J1	Phase 2 - J1		Championnat - J6							
Armistice 1918	Lundi 11 novembre 2024	Férid				Férid						Férid				Férid				
	Sam. 16-nov. Dim. 17-nov.	J7		J7	Cdf T7	Phase 2 - J2	Phase 2 - J2	Phase 2 - J2	Coupe U19/U17 > T2	Gambardella Finale Régionale	Phase 2 - J2	Phase 2 - J2		Championnat - J7						
	Sam. 23-nov. Dim. 24-nov.	Coupe A. Bauvineau > T4		Pdl T6		Phase 2 - J3	Phase 2 - J3	Phase 2 - J3	Phase 2 - J3	Phase 2 - J3	Phase 2 - J3		Coupe > T1							
	Sam. 30-nov. Dim. 1-déc.	J8		J8	Cdf T8	Phase 2 - J4	Phase 2 - J4	Phase 2 - J4	Phase 2 - J4	Phase 2 - J4	Phase 2 - J4		Championnat - J8							
	Sam. 7-déc. Dim. 8-déc.	J9		J9		Phase 2 - J5	Phase 2 - J5	Phase 2 - J5	Phase 2 - J5	Phase 2 - J5	Phase 2 - J5		Championnat - J9							
	Sam. 14-déc. Dim. 15-déc.	J10		J10		MR	Coupe U19/U17 > T3	Gambardella Tour Fédéral 1	MR				Championnat - J10	CDF - T2 Fédé.						
Vacances	Sam. 21-déc. Dim. 22-déc.	Coupe A. Bauvineau > T5		Cdf 32èmes		MR			MR											
	Sam. 21-déc. Dim. 22-déc.	Challenge A. Charneau > T4																		
Noël	Mercredi 25 décembre 2024	Férid				Férid						Férid				Férid				
Jour de l'an	Mercredi 1 janvier 2025	Férid				Férid						Férid				Férid				
Vacances	Sam. 4-janv. Dim. 5-janv.	MR			MR	MR				MR										
	Sam. 11-janv. Dim. 12-janv.	MR			MR	Coupe > T1 - J1	Coupe > T1 - J1	Coupe U16/U15/U14 > J1	Gambardella > 32èmes	Coupe > T1 - J1				CDF - 16èmes						
	Sam. 18-janv. Dim. 19-janv.	Coupe / Challenge > 32èmes		Pdl T7		Coupe > T1 - J2	Coupe > T1 - J2	Coupe U16/U15/U14 > J2		Coupe > T1 - J2										
	Sam. 25-janv. Dim. 26-janv.	J11		J11		Coupe > T1 - J3	Coupe > T1 - J3	Coupe U19/U17 > T4	Coupe U16/U15/U14 > J3	Coupe > T1 - J3										
	Sam. 1-févr. Dim. 2-févr.	J12		J12		Phase 3 - J1	Phase 3 - J1	Phase 2 - J1	Gambardella > 16èmes	Phase 3 - J1	Phase 3 - J1		Championnat - J11	CDF - 8èmes						
Vacances	Sam. 8-févr. Dim. 9-févr.	Coupe / Challenge > 16èmes		Pdl T8		MR				MR			Championnat - J12							
	Sam. 15-févr. Dim. 16-févr.	MR			MR	MR				MR			Coupe PDL - 8èmes	CDF - 1/4						
	Sam. 22-févr. Dim. 23-févr.	J13		J13		Coupe > 32èmes	Coupe > 32èmes de finale		MR	Coupe > 32èmes de finale			Championnat - J13							
	Sam. 1-mars Dim. 2-mars	J14		J14		Phase 3 - J2	Phase 3 - J2	Phase 2 - J2	Gambardella > 8èmes	Phase 3 - J2	Phase 3 - J2		Championnat - J14							
	Sam. 8-mars Dim. 9-mars	J15		J15		Phase 3 - J3	Phase 3 - J3	Phase 2 - J3		Phase 3 - J3	Phase 3 - J3		Championnat - J15	CDF - 1/2						
	Sam. 15-mars Dim. 16-mars	J16		J16		Phase 3 - J4	Phase 3 - J4	Phase 2 - J4		Phase 3 - J4	Phase 3 - J4		Championnat - J16							
	Sam. 22-mars Dim. 23-mars	Coupe / Challenge > 8èmes		Pdl 1/4		Phase 3 - J5	Phase 3 - J5	Phase 3 - J5	Coupe U19/U17 > 1/8	Phase 3 - J5	Phase 3 - J5		Coupe PDL - 1/4							
	Sam. 29-mars Dim. 30-mars	J17		J17		Phase 3 - J6	Phase 3 - J6	Phase 2 - J5	Gambardella > 1/4	Phase 3 - J6	Phase 3 - J6		Championnat - J17							
Vacances	Sam. 5-avr. Dim. 6-avr.	J18		J18		Coupe > 16èmes	Coupe > 16èmes de finale	Phase 2 - J6	MR	Coupe > 16èmes de finale			Championnat - J18							
	Sam. 12-avr. Dim. 13-avr.	J19		J19		FOOT5 > Coupe - FINALE	FOOT5 > Coupe 12		MR	FOOT5 > Coupe - FINALE			Championnat - J19			FOOT5 > Coupe - FINALE			FOOT5 > Coupe - FINALE	
	Sam. 19-avr. Dim. 20-avr.	MR			MR	Coupe > 8èmes	Coupe > 8èmes de finale	Coupe U19/U17 > 1/4	Gambardella > 1/2	Coupe > 8èmes de finale										
Pâques	Lundi 21 avril 2025	Férid / MR				Férid / MR						Férid / MR				Férid / MR				
	Sam. 26-avr. Dim. 27-avr.	J20		J20		Phase 3 - J7	Phase 3 - J7	Phase 3 - J7		Phase 3 - J7	Phase 3 - J7		Championnat - J20							
Fête du Travail	Jeudi 1er mai 2025	Férid / MR				Férid / MR						Férid / MR				Férid / MR				
	Sam. 3-mai Dim. 4-mai	Coupe / Challenge > 1/4 de finale		Pdl 1/2		Phase 3 - J8	Phase 3 - J8	Phase 3 - J8		Phase 3 - J8	Phase 3 - J8		Coupe PDL - 1/2	CDF - Finale						
Victoire de 1945	Jeudi 8 mai 2025	Férid / MR				Férid / MR						Férid / MR				Férid / MR				
	Sam. 10-mai Dim. 11-mai	J21		J21		Coupe > 1/4	Coupe > 1/4 de finale	Coupe U19/U17 > 1/2		Coupe > 1/4 de finale			Championnat - J21							
	Sam. 17-mai Dim. 18-mai	J22		J22		Phase 3 - J9	Phase 3 - J9	Phase 2 - J9		Phase 3 - J9	Phase 3 - J9		Championnat - J22							
	Sam. 24-mai Dim. 25-mai	Coupe / Challenge > 1/2 finales		Barrage R1	Cdf F.	Coupe > 1/2 finales	Coupe > 1/2 finales		Gambardella > Finale	Coupe > 1/2 finales			Coupe > FINALE			Coupe > FINALE			Coupe > FINALE	
Ascension	Jeudi 29 mai 2025	Férid / MR				Férid						Férid				Férid				
	Sam. 31-mai Dim. 1-juin	MR			Finale & Barrage B1								Match Acc. D3 Aller							
	Sam. 7-juin Dim. 8-juin	Coupe / Challenge > FINALES				Coupe > FINALE	Coupe > FINALE			Coupe > FINALE			Match Acc. D3 Retour							
Pentecôte	Lundi 9 juin 2025	Férid				Férid						Férid				Férid				
	Sam. 14-juin Dim. 15-juin																			

Légende :

- vacances scolaires : MR
- jour férié : DR
- compétition reportée ou déplacée : [X]
- nouvelle date de la compétition : [J]
- Date de match reporté : Cdf
- Date réservée pour 1/2 finales de Coupe en cas de besoin : Pdl
- Coupe/Challenge : Coupe et Challenge du District
- Match d'accession : Match Acc.
- Coupe de France : Cdf
- Coupe Pays de la Loire : Pdl

Calendriers sous réserve de modification

FUTSAL, BEACH SOCCER, FOOT5 ... Pratiques Diversifiées

important : La Commission organisatrice de la compétition pourra faire jouer les Matchs reportés, remis ou à rejouer aux dates prévues à cet effet en "MR" ainsi que sur toutes les dates officielles de compétitions (coupes...).



Saison 2024/2025		Football à Effectif Réduit				Pré-compétition U13			Pré-compétition U13						
		U7M	U7F	U9M	U9F	U11M	U11F	U11M Loisir	U12M	U13M Elite	U13M	U13M Loisir	U13F (foot à 5)	U13F (foot à 8)	
	samedi 7 septembre 2024	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs			Libre aux Clubs						
	samedi 14 septembre 2024	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs			Libre aux Clubs						
	samedi 21 septembre 2024	Libre aux Clubs		Journée de Retour par secteur		Phase 1 - J1		Libre aux Clubs		Phase 1 - J1		Libre aux Clubs		Phase 1 - J1	
	samedi 28 septembre 2024	Journée de Retour par secteur	Journée de Retour Féminines	Libre aux Clubs		Phase 1 - J2		Phase 1 - J1		Phase 1 - J3		Phase 1 - J3		Phase 1 - J3	
	samedi 5 octobre 2024	Libre aux Clubs		Phase 1 - Plateau J1		Phase 1 - J3		Libre aux Clubs		Phase 1 - J4		MR / Libre aux Clubs		Phase 1 - J4	
	samedi 12 octobre 2024	Phase 1 - J1		Libre aux Clubs		Phase 1 - J4		Phase 1 - J2		Phase 1 - J5		Phase 1 - J2		Phase 1 - J5	
Vacances	samedi 19 octobre 2024	Phase 1 - J2		Phase 1 - Plateau J2		Libre aux Clubs									
	samedi 26 octobre 2024	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
Toussaint	vendredi 1 novembre 2024	Février				Février									
Vacances	samedi 2 novembre 2024	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
	samedi 9 novembre 2024	Libre aux Clubs		Phase 2 - Plateau J1		Phase 2 - J1		Libre aux Clubs		Challenge U12M - Tour 1		Festival Foot U13 Pitch / C.E.C.A U13M - Tour 1		Libre aux Clubs	
Armistice 1918	lundi 11 novembre 2024	Février				Février									
	samedi 16 novembre 2024	Phase 2 - Plateau J1		Libre aux Clubs		Phase 2 - J2		Libre aux Clubs		Phase 2 - J1		Phase 2 - J1		Phase 2 - J1	
	samedi 23 novembre 2024	Libre aux Clubs		Phase 2 - Plateau J2		Phase 2 - J3		Phase 2 - J1		Phase 2 - J2		MR / Libre aux Clubs		Phase 2 - J2	
	samedi 30 novembre 2024	Phase 2 - Plateau J2		Libre aux Clubs		Phase 2 - J4		Libre aux Clubs		Phase 2 - J3		MR / Libre aux Clubs		Phase 2 - J3	
	samedi 7 décembre 2024	FUTSAL > Le NOËL du FUTSAL		Phase 2 - Plateau J3		Phase 2 - J5		Libre aux Clubs		Phase 2 - J4		Phase 2 - J4		Phase 2 - J4	
	dimanche 8 décembre 2024	FUTSAL > Le NOËL du FUTSAL		Phase 2 - Plateau J3		Phase 2 - J5		Libre aux Clubs		Challenge U12M - Tour 2		Festival Foot U13 Pitch / C.E.C.A U13M - Tour 2		Libre aux Clubs	
	samedi 14 décembre 2024	Phase 2 - Plateau J3		FUTSAL > Le NOËL du FUTSAL		Phase 2 - J6		Phase 2 - J2		Phase 2 - J4		Phase 2 - J4		Phase 2 - J5	
	dimanche 15 décembre 2024	Phase 2 - Plateau J3		FUTSAL > Le NOËL du FUTSAL		Phase 2 - J6		Phase 2 - J2		Phase 2 - J4		Phase 2 - J4		Phase 2 - J5	
Vacances	samedi 21 décembre 2024	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs - Pratique FUTSAL									
Noël	mercredi 25 décembre 2024	Février				Février									
Vacances	samedi 28 décembre 2024	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
Jour de l'an	mercredi 1 janvier 2025	Février				Février									
	samedi 4 janvier 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs - Pratique FUTSAL									
	samedi 11 janvier 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs - Pratique FUTSAL									
	samedi 18 janvier 2025	Libre aux Clubs		Phase 2 - Plateau J4		Phase 3 - J1		Phase 3 - J1		Phase 2 - J5		Phase 2 - J5		Phase 2 - J6	
	samedi 25 janvier 2025	Phase 2 - Plateau J4		Libre aux Clubs		Phase 3 - J2		Libre aux Clubs		Phase 2 - J6		Phase 2 - J6		MR / Libre aux Clubs	
	samedi 1 février 2025	Phase 2 - Plateau J5		Phase 2 - Plateau J5		Phase 3 - J3		Phase 3 - J2		Phase 2 - J7		Phase 2 - J7		Phase 2 - J8	
Vacances	samedi 8 février 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
	samedi 15 février 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
	samedi 22 février 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
	samedi 1 mars 2025	Libre aux Clubs		Phase 3 - Plateau J1		Phase 3 - J4		Libre aux Clubs		Challenge U12M - Tour 4		Festival Foot U13 Pitch / C.E.C.A U13M - Tour 4		Libre aux Clubs	
	samedi 8 mars 2025	Phase 3 - Plateau J1		Libre aux Clubs		Phase 3 - J5		Libre aux Clubs		Phase 3 - J1		Phase 3 - J1		Phase 3 - J1	
	samedi 15 mars 2025	Libre aux Clubs		Phase 3 - Plateau J2		Phase 3 - J6		Phase 3 - J3		Phase 3 - J2		MR / Libre aux Clubs		Phase 3 - J2	
	samedi 22 mars 2025	Phase 3 - Plateau J2		Libre aux Clubs		Phase 3 - J7		Libre aux Clubs		Phase 3 - J3		Phase 3 - J3		Phase 3 - J3	
	samedi 29 mars 2025	Phase 3 - Plateau J3		Phase 3 - Plateau J3		Phase 3 - J8		Phase 3 - J4		Phase 3 - J4		Phase 3 - J4		Phase 3 - J4	
Vacances	samedi 5 avril 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
	samedi 12 avril 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
	samedi 19 avril 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
Pâques	dimanche 20 avril 2025	Février				Février									
	lundi 21 avril 2025	Février				Février									
	samedi 26 avril 2025	Phase 3 - Plateau J4		Phase 3 - Plateau J4		Phase 4 - J1		Phase 4 - J1		Phase 3 - J4		Phase 3 - J4		Phase 3 - J4	
Fête du Travail	jeudi 1 mai 2025	Février				Février									
	samedi 3 mai 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
Victoire de 1945	jeudi 8 mai 2025	Février				Février									
	samedi 10 mai 2025	Libre aux Clubs				Journée Éducative SOYONS P.R.E.T.S.									
	samedi 17 mai 2025	Phase 3 - Plateau J5		Phase 3 - Plateau J5		Phase 4 - J2		Phase 4 - J2		Phase 3 - J5		Phase 3 - J5		Phase 3 - J5	
	samedi 24 mai 2025	Journée Nationale des Débutants (JND) par secteur				Phase 4 - J3		Libre aux Clubs		Phase 3 - J6		Phase 3 - J6		Phase 3 - J6	
Ascension	jeudi 29 mai 2025	Février				Février									
Point de l'Ascension	vendredi 30 mai 2025	Février				Février									
	samedi 31 mai 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
	samedi 7 juin 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
Pentecôte	lundi 9 juin 2025	Février				Février									
	samedi 14 juin 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
	samedi 21 juin 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
	samedi 28 juin 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									
	samedi 5 juillet 2025	Libre aux Clubs				Libre aux Clubs									

Légende :

vacances scolaires	Phase 1 Journée n°	Phase 2 Journée n°	Phase 3 Journée n°
jour férié	MR	match reporté	
	J	nouvelle date de la compétition	

BEACH SOCCER, FOOT, FUTSAL	Pratiques Diversifiées
JND, Soyons PRETS ...	Événements

C.D.U12	Challenge Départemental U12
C.E.C.A. U13	Challenge Espoirs Crédit Agricole U13
Festival F.	Festival Foot U13 Pitch





Compétitions/Pratiques	Date d'ouverture des engagements	Format d'engagement	Date de clôture des engagements sur Portail/FAL	Date de reprise de l'épreuve	Droits d'engagement			
Seniors M D1	mercredi 26 juin 2024	préengagée	lundi 15 juillet 2024	dimanche 8 septembre 2024	180 €			
Seniors M D2	mercredi 26 juin 2024	préengagée	lundi 15 juillet 2024	dimanche 8 septembre 2024	180 €			
Seniors M D3	mercredi 26 juin 2024	préengagée	lundi 15 juillet 2024	dimanche 8 septembre 2024	160 €			
Seniors M D4	mercredi 26 juin 2024	préengagée	lundi 15 juillet 2024	dimanche 15 septembre 2024	160 €			
Seniors M D5	mercredi 26 juin 2024	préengagée + nouveaux	lundi 15 juillet 2024	dimanche 15 septembre 2024	140 €			
Coupe du District A. Bauvineau	mercredi 26 juin 2024	préengagée + nouveaux	lundi 15 juillet 2024	dimanche 29 septembre 2024	75 €			
Challenge du District A. Charneau	Les équipes participantes au Challenge sont celles éliminées en Coupe du District et exclusivement celles participantes aux championnats des 2 dernières divisions (D4 et D5)			dimanche 13 octobre 2024	0 €			
Jeunes - U14M	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	55 €			
Jeunes - U15M	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	55 €			
Jeunes - U16M	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	55 €			
Jeunes - U17M	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	55 €			
Jeunes - U18M	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	55 €			
Coupe U18M Jean Olivier	mercredi 26 juin 2024	à saisir	vendredi 15 novembre 2024	samedi 11 janvier 2025	40 €			
Coupe U17M (Nouveauté)	mercredi 3 juillet 2024	à saisir	vendredi 15 novembre 2024	samedi 11 janvier 2025	40 €			
Coupe U15M Intersport	mercredi 26 juin 2024	à saisir	vendredi 15 novembre 2024	samedi 11 janvier 2025	40 €			
Coupe Foot5 U18M	La participation à cette coupe est proposée aux équipes éliminées des Coupes U18M Jean OLIVIER et U17M à l'issue de la phase de groupes			mercredi 29 janvier 2025	à saisir	mardi 4 février 2025	samedi 22 février 2025	0 €
Coupe Foot5 U15M	La participation à cette coupe est proposée aux équipes éliminées de la Coupe U15M Intersport à l'issue de la phase de groupes			mercredi 29 janvier 2025	à saisir	mardi 4 février 2025	samedi 22 février 2025	0 €
Seniors F D1	mercredi 26 juin 2024	préengagée	lundi 15 juillet 2024	dimanche 22 septembre 2024	55 €			
Seniors F D2	mercredi 26 juin 2024	préengagée	lundi 15 juillet 2024	dimanche 22 septembre 2024	55 €			
Seniors F D3	mercredi 26 juin 2024	préengagée	lundi 26 août 2024	dimanche 22 septembre 2024	55 €			
Seniors F D4	mercredi 26 juin 2024	préengagée + nouveaux	lundi 26 août 2024	dimanche 22 septembre 2024	55 €			
Seniors F Foot à 8	mercredi 26 juin 2024	préengagée + nouveaux	mardi 3 septembre 2024	dimanche 22 septembre 2024	45 €			
Coupe Féminines Seniors	mercredi 26 juin 2024	préengagée + nouveaux	mardi 3 septembre 2024	dimanche 24 novembre 2024	35 €			
U18F à 11	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	45 €			
U18F à 8	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	45 €			
U15F à 11	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	45 €			
U15F à 8	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	45 €			
Coupe U18F à 11	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	disponible prochainement ...	35 €			
Coupe U15F à 11	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	disponible prochainement ...	35 €			
Coupe U15F à 8	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	disponible prochainement ...	35 €			
Coupe Foot5 U18F	La participation à cette coupe est proposée aux équipes éliminées de la Coupe U18F			disponible prochainement ...	à saisir	disponible prochainement ...	disponible prochainement ...	0 €
Coupe Foot5 U15F	La participation à cette coupe est proposée aux équipes éliminées des Coupes U15F (foot à 8) et U15F (foot à 11)			disponible prochainement ...	à saisir	disponible prochainement ...	disponible prochainement ...	0 €
Championnats Loisir	mercredi 26 juin 2024	préengagée + nouveaux	lundi 26 août 2024	disponible prochainement ...	45 €			
Coupe Foot Loisir	mercredi 26 juin 2024	préengagée + nouveaux	lundi 26 août 2024	disponible prochainement ...	45 €			
Challenge Foot Loisir	Les équipes participantes au Challenge sont celles éliminées en Coupe à l'issue de la phase de groupes			disponible prochainement ...	0 €			
Championnats Entreprise	mercredi 26 juin 2024	préengagée + nouveaux	lundi 26 août 2024	disponible prochainement ...	125 €			
Coupe Entreprise J.Y. NOUVEL	mercredi 26 juin 2024	préengagée + nouveaux	lundi 26 août 2024	disponible prochainement ...	45 €			
Challenge Foot Entreprise	Les équipes participantes au Challenge sont celles éliminées en Coupe			disponible prochainement ...	0 €			
Championnats Futsal Seniors M	mercredi 26 juin 2024	préengagée + nouveaux	mardi 3 septembre 2024	disponible prochainement ...	65 €			
Coupe Futsal Seniors M	mercredi 26 juin 2024	préengagée + nouveaux	mardi 3 septembre 2024	disponible prochainement ...	35 €			
Coupe Futsal Seniors F	disponible prochainement ...	à saisir	disponible prochainement ...	samedi 21 décembre 2024	35 €			
Challenge Futsal U18M	disponible prochainement ...	à saisir	disponible prochainement ...	samedi 21 décembre 2024	30 €			
Challenge Futsal U18F	disponible prochainement ...	à saisir	disponible prochainement ...	samedi 21 décembre 2024	30 €			
U13M Élite/Passerelle	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	40 €			
Critériums U13M	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	40 €			
U13M Loisir (Nouveauté)	mercredi 4 septembre 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 28 septembre 2024	20 €			
Critériums U13F	mercredi 26 juin 2024	à saisir	lundi 26 août 2024	samedi 14 septembre 2024	35 €			
Festivals & Challenges U12M/U13M/U13F	jeudi 4 juillet 2024	à saisir	lundi 30 septembre 2024	disponible prochainement ...	30 €			
Coupe Foot5 U13M	Les équipes participantes à la Coupe sont celles éliminées lors des Challenges							
Coupe Foot5 U13F	jeudi 4 juillet 2024	à saisir	lundi 30 septembre 2024	disponible prochainement ...	35 €			
U11 à 8	jeudi 4 juillet 2024	à saisir	lundi 2 septembre 2024	samedi 21 septembre 2024	17 €			
U11 à 5	jeudi 4 juillet 2024	à saisir	lundi 2 septembre 2024	samedi 21 septembre 2024	17 €			
U11 Loisir (Nouveauté)	jeudi 4 juillet 2024	à saisir	lundi 2 septembre 2024	samedi 28 septembre 2024	8 €			
U11F à 8	jeudi 4 juillet 2024	à saisir	lundi 2 septembre 2024	samedi 21 septembre 2024	17 €			
U11F à 5	jeudi 4 juillet 2024	à saisir	lundi 2 septembre 2024	samedi 21 septembre 2024	17 €			
U9	lundi 19 août 2024	à saisir	lundi 2 septembre 2024	samedi 21 septembre 2024	0 €			
U7	lundi 19 août 2024	à saisir	lundi 2 septembre 2024	samedi 28 septembre 2024	0 €			

RÈGLEMENT DE LA COUPE DU DISTRICT « ALBERT BAUVINEAU » SENIORS M 2024/2025

Version saison 2023/2024	Version saison 2024/2025
<p>ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS</p> <ol style="list-style-type: none">1. La Coupe du District «Albert Bauvineau» est ouverte aux clubs libres affiliés à la FFF prenant part aux championnats Libres Seniors Masculins de Départemental 1, 2 ou 3 du District de Football de Loire-Atlantique de la saison en cours et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.2. Ne pourront s'engager que les clubs possédant un terrain homologué ou autorisé par la LFPL. Les clubs utilisant les stades municipaux devront s'assurer qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues au calendrier.3. Chaque club pourra engager toutes ses équipes seniors participant aux Championnats Seniors Masculins du DFLA de Départemental 1, 2 ou 3. L'équipe engagée entrera en compétition en fonction de son niveau hiérarchique et des nécessités liées au déroulement de l'épreuve. <p>(...)</p>	<p>ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS</p> <ol style="list-style-type: none">1. La Coupe du District «Albert Bauvineau» est ouverte aux clubs libres affiliés à la FFF prenant part aux championnats Libres Seniors Masculins de Départemental 1, 2, ou 3, 4 ou 5 du District de Football de Loire-Atlantique de la saison en cours et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.2. Ne pourront s'engager que les clubs possédant un terrain homologué ou autorisé par la LFPL. Les clubs utilisant les stades municipaux devront s'assurer qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues au calendrier.3. Chaque club pourra engager toutes ses équipes seniors participant aux Championnats Seniors Masculins du DFLA de Départemental 1, 2, ou 3, 4 ou 5. L'équipe engagée entrera en compétition en fonction de son niveau hiérarchique et des nécessités liées au déroulement de l'épreuve. <p>(...)</p>
<p>ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION</p> <p>5.1 Système de l'épreuve</p> <p>(...)</p> <ol style="list-style-type: none">2. En principe, la Coupe du District «Albert Bauvineau» se dispute dans les conditions suivantes :<ol style="list-style-type: none">a) Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe de France.b) Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculinsc) Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation, étant précisé que les équipes encore qualifiées en Coupe de France et/ou Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins sont exemptées. La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.d) A partir des 32es de finale, une équipe qualifiée dans l'une des deux compétitions précitées aux points a), ou b) ne pourra participer à la suite de la compétition. <p>(...)</p>	<p>ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION</p> <p>5.1 Système de l'épreuve</p> <p>(...)</p> <ol style="list-style-type: none">2. En principe, la Coupe du District «Albert Bauvineau» se dispute dans les conditions suivantes :<ol style="list-style-type: none">a) Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe de France.b) Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculinsc) Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation, étant précisé que les équipes encore qualifiées en Coupe de France et/ou Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins sont exemptées. La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.c) A partir des 32es de finale, une équipe qualifiée dans l'une des deux compétitions précitées aux points a), ou b) ne pourra participer à la suite de la compétition.d) Les équipes des deux dernières divisions éliminées avant les 32es de finale seront automatiquement reversées en Challenge du District « Albert Charneau ». <p>(...)</p>
<p>5.2 Organisation des tours</p> <p>(...)</p> <p>ARTICLE SUR PHASES DE GROUPES</p>	<p>5.2 Organisation des tours</p> <p>(...)</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission d'Organisation.2. L'ordre des rencontres de chaque tour sera publié au plus tard 10 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.3. Un club désigné officiellement comme club recevant et acceptant, pour diverses raisons (terrain indisponible, concurrence, etc...) de se déplacer chez son adversaire,

4. En phase à élimination directe, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.
(...)

ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES

6.1 Qualification et participation

(...)

Les conditions de participation à la Coupe du District «Albert Bauvineau» sont celles qui régissent l'équipe seniors engagée dans cette compétition, dans son championnat.

Toutefois :

- les rencontres se jouent en football à 11.
 - les clubs ont la possibilité d'inscrire 14 joueurs sur la feuille de match.
 - les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.
 - lorsqu'un club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des championnats différents, la participation de celles de ses joueurs qui ont joué des matchs de compétition officielle avec une équipe supérieure de leur club, est interdite ou limitée dans le respect de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF.
 - le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.
- (...)

ARTICLE 7 - REGLEMENT FINANCIER

7.1 Recettes

- a) Le club recevant gardera sa recette. Les frais de transport du club visiteur resteront à sa charge.

Au titre d'une redevance forfaitaire sur la recette,

- Pour chaque tour jusqu'aux seizièmes de finale inclus, le club sera débité une somme fixée par le Comité de Direction de District de Football de Loire-Atlantique qui ne pourra excéder le tiers du droit d'engagement de l'épreuve.
- Pour les tours suivants :
 - Huitièmes de finale : 3 fois le montant d'engagement
 - Quarts de finale : 4 fois le montant d'engagement
 - Demi-finales & Finale : 5 fois le montant d'engagement

sera considéré comme ayant effectivement joué sur son terrain.

4. **En phase à élimination directe,** Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.

5. **Concernant les équipes de même niveau, de niveau immédiatement inférieur ou supérieur, ou situées à deux niveaux d'écart, la rencontre sera fixée sur le terrain :**

- a. Du club premier tiré si les deux équipes ont reçu ou se sont déplacées au tour précédent
- b. Du club dont l'équipe s'est déplacée alors que son adversaire a reçu au tour précédent.

(...)

ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES

6.1 Qualification et participation

(...)

Les conditions de participation à la Coupe du District «Albert Bauvineau» sont celles qui régissent l'équipe seniors engagée dans cette compétition, dans son championnat.

Toutefois :

- les rencontres se jouent en football à 11.
- les clubs ont la possibilité d'inscrire 14 joueurs sur la feuille de match.
- **en finale, les clubs ont la possibilité d'inscrire 16 joueurs sur la feuille de match, dont la totalité est autorisée à participer.**
- les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.
- lorsqu'un club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des championnats différents, la participation de celles de ses joueurs qui ont joué des matchs de compétition officielle avec une équipe supérieure de leur club, est interdite ou limitée dans le respect de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF.
- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

En finale, la présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à :

- **4 encadrants (dirigeant/éducateur) ;**
- **les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés.**

(...)

ARTICLE 7 - REGLEMENT FINANCIER

7.1 Recettes

- a) Le club recevant gardera sa recette. Les frais de transport du club visiteur resteront à sa charge.

Au titre d'une redevance forfaitaire sur la recette,

- Pour chaque tour jusqu'aux seizièmes de finale inclus, le club sera débité une somme fixée par le Comité de Direction de District de Football de Loire-Atlantique qui ne pourra excéder le tiers du droit d'engagement de l'épreuve.
- Pour les tours suivants :
 - **Huitièmes de finale : 3 fois le montant d'engagement**
 - **Quarts de finale : 4 fois le montant d'engagement**
 - **Demi-finales & Finale : 5 fois le montant d'engagement**

	<i>A compter des huitièmes de finale, une somme fixe sera décidée pour chaque tour par le Comité de Direction chaque saison.</i>
--	--

RÈGLEMENT DU CHALLENGE DU DISTRICT « ALBERT CHARNEAU » SENIORS M 2024/2025

Version saison 2023/2024	Version saison 2024/2025
<p>ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS</p> <p>1. Le Challenge du District «Albert Charneau» est ouvert aux clubs libres affiliés à la FFF prenant part aux deux dernières divisions des championnats Libres Seniors Masculins du District de Football de Loire-Atlantique de la saison en cours et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.</p> <p>(...)</p>	<p>ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS</p> <p>2. Le Challenge du District «Albert Charneau» est ouvert uniquement aux clubs libres affiliés à la FFF prenant part aux deux dernières divisions des championnats Libres Seniors Masculins du District de Football de Loire-Atlantique de la saison en cours et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.</p> <p>(...)</p>
<p>ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION</p> <p>5.1 Système de l'épreuve</p> <p>(...)</p> <p>1. En principe, le Challenge du District « Albert Charneau » se dispute dans les conditions suivantes :</p> <p>a) Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe de France.</p> <p>b) Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins</p> <p>c) Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation, étant précisé que les équipes encore qualifiées en Coupe de France et/ou Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins sont exemptées.</p> <p>La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.</p> <p>d) A partir des 32es de finale, une équipe qualifiée dans l'une des deux compétitions précitées aux points a), ou b) ne pourra participer à la suite de la compétition.</p> <p>(...)</p>	<p>ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION</p> <p>5.1 Système de l'épreuve</p> <p>(...)</p> <p>e) En principe, la Coupe du District «Albert Charneau» se dispute dans les conditions suivantes :</p> <p>a. Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe de France.</p> <p>b. Sont exemptes des premiers tours, les équipes qualifiées en Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins</p> <p>c. Ne pourront participer que les équipes ayant été éliminées de la Coupe du District « Albert Bauvineau »</p> <p>d. Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation, étant précisé que les équipes encore qualifiées en Coupe de France et/ou Coupe des Pays de la Loire Seniors Masculins sont exemptées.</p> <p>La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.</p> <p>d. A partir des 32es de finale, une équipe qualifiée dans l'une des trois compétitions précitées aux points a), b) ou c) ne pourra participer à la suite de la compétition.</p> <p>(...)</p>
<p>5.2 Organisation des tours</p> <p>(...)</p> <p><i>ARTICLE SUR PHASES DE GROUPES</i></p>	<p>5.2 Organisation des tours</p> <p>(...)</p> <p>1. Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission d'Organisation.</p> <p>2. L'ordre des rencontres de chaque tour sera publié au plus tard 10 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <p>3. Un club désigné officiellement comme club recevant et acceptant, pour diverses raisons (terrain indisponible, concurrence, etc...) de se déplacer chez son adversaire, sera considéré comme ayant effectivement joué sur son terrain.</p> <p>4. En phase à élimination directe, Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.</p> <p>5. Concernant les équipes de même niveau, de niveau immédiatement inférieur ou supérieur, la rencontre sera fixée sur le terrain :</p> <p>a. Du club premier tiré si les deux équipes ont reçu ou se sont déplacées au tour précédent</p> <p>b. Du club dont l'équipe s'est déplacée alors que son adversaire a reçu au tour précédent.</p>
<p>4. En phase à élimination directe, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.</p> <p>(...)</p>	

ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES

6.1 Qualification et participation

(...)

Les conditions de participation à la Coupe du District «Albert Bauvineau» sont celles qui régissent l'équipe seniors engagée dans cette compétition, dans son championnat.

Toutefois :

- les rencontres se jouent en football à 11.
- les clubs ont la possibilité d'inscrire 14 joueurs sur la feuille de match.
- les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.
- lorsqu'un club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des championnats différents, la participation de celles de ses joueurs qui ont joué des matchs de compétition officielle avec une équipe supérieure de leur club, est interdite ou limitée dans le respect de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF.
- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

(...)

ARTICLE 7 - REGLEMENT FINANCIER

7.1 Recettes

- a) Le club recevant gardera sa recette. Les frais de transport du club visiteur resteront à sa charge.

Au titre d'une redevance forfaitaire sur la recette,

- Pour chaque tour jusqu'aux seizièmes de finale inclus, le club sera débité une somme fixée par le Comité de Direction de District de Football de Loire-Atlantique qui ne pourra excéder le tiers du droit d'engagement de l'épreuve.
- Pour les tours suivants :
 - Huitièmes de finale : 3 fois le montant d'engagement
 - Quarts de finale : 4 fois le montant d'engagement
 - Demi-finales & Finale : 5 fois le montant d'engagement

(...)

ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES

6.1 Qualification et participation

(...)

Les conditions de participation à la Coupe du District «Albert Charneau» sont celles qui régissent l'équipe seniors engagée dans cette compétition, dans son championnat.

Toutefois :

- les rencontres se jouent en football à 11.
- les clubs ont la possibilité d'inscrire 14 joueurs sur la feuille de match.
- **en finale, les clubs ont la possibilité d'inscrire 16 joueurs sur la feuille de match, dont la totalité est autorisée à participer.**
- les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.
- lorsqu'un club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des championnats différents, la participation de celles de ses joueurs qui ont joué des matchs de compétition officielle avec une équipe supérieure de leur club, est interdite ou limitée dans le respect de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF.
- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

En finale, la présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à :

- 4 encadrants (dirigeant/éducateur) ;
- les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés.

(...)

ARTICLE 7 - REGLEMENT FINANCIER

7.2 Recettes

- a) Le club recevant gardera sa recette. Les frais de transport du club visiteur resteront à sa charge.

Au titre d'une redevance forfaitaire sur la recette,

- Pour chaque tour jusqu'aux seizièmes de finale inclus, le club sera débité une somme fixée par le Comité de Direction de District de Football de Loire-Atlantique qui ne pourra excéder le tiers du droit d'engagement de l'épreuve.
 - Pour les tours suivants :
 - **Huitièmes de finale : 3 fois le montant d'engagement**
 - **Quarts de finale : 4 fois le montant d'engagement**
 - **Demi-finales & Finale : 5 fois le montant d'engagement**
- A compter des huitièmes de finale, une somme fixe sera décidée pour chaque tour par le Comité de Direction chaque saison.**

RÈGLEMENT DE LA COUPE DU DISTRICT SENIORS FEMININES 2024/2025

Version saison 2023/2024	Version saison 2024/2025
<p>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</p> <p>6.1 Qualification et participation</p> <p>(...)</p> <p>Les conditions de participation à la Coupe du District Seniors Féminines sont celles qui régissent l'équipe seniors engagée dans cette compétition, dans son championnat.</p> <p>Toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none">- les rencontres se jouent en football à 11.- les clubs ont la possibilité d'inscrire 14 joueuses sur la feuille de match.- les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante et, à ce titre, revenir sur le terrain.- lorsqu'un club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des championnats différents, la participation de celles de ses joueuses qui ont joué des matchs de compétition officielle avec une équipe supérieure de leur club, est interdite ou limitée dans le respect de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF.- le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.- les clubs autorisés à utiliser des joueuses professionnelles ne pourront pas inclure ces dernières dans la composition de leur équipe. Les joueuses fédérales ne sont pas concernées par cette disposition.	<p>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</p> <p>6.1 Qualification et participation</p> <p>(...)</p> <p>Les conditions de participation à la Coupe du District Seniors Féminines sont celles qui régissent l'équipe seniors engagée dans cette compétition, dans son championnat.</p> <p>Toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none">- les rencontres se jouent en football à 11.- les clubs ont la possibilité d'inscrire 14 joueuses sur la feuille de match.- <i>en finale, les clubs ont la possibilité d'inscrire 16 joueuses sur la feuille de match, dont la totalité est autorisée à participer.</i>- les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante et, à ce titre, revenir sur le terrain.- lorsqu'un club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des championnats différents, la participation de celles de ses joueuses qui ont joué des matchs de compétition officielle avec une équipe supérieure de leur club, est interdite ou limitée dans le respect de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF.- le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.- les clubs autorisés à utiliser des joueuses professionnelles ne pourront pas inclure ces dernières dans la composition de leur équipe. Les joueuses fédérales ne sont pas concernées par cette disposition. <p><i>En finale, la présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>4 encadrants (dirigeant/éducateur) ;</i><i>les joueuses remplaçantes ou les joueuses remplacées.</i>

REGLEMENT DE LA COUPE U18 JEAN OLIVIER 2024/2025

Version saison 2023/2024	Version saison 2024/2025
<p>ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS</p> <p>1. La Coupe U18 Jean Olivier est ouverte aux clubs libres affiliés à la LFPL prenant part aux championnats Libres U16, U17 ou U18 organisés par le DFLA et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.</p> <p>(...)</p> <p>3. Chaque club pourra engager autant d'équipes que celles participant régulièrement aux championnats U16 ou U17 ou U18 organisés par le DFLA.</p>	<p>ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS</p> <p>1. La Coupe U18 Jean Olivier est ouverte aux clubs libres affiliés à la LFPL prenant part aux championnats Libres <u>U16, U17 ou</u> U18 organisés par le DFLA et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.</p> <p>(...)</p> <p>3. Chaque club pourra engager autant d'équipes que celles participant régulièrement aux championnats <u>U16 ou U17 ou</u> U18 organisés par le DFLA.</p>
<p>ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION</p> <p>7.2 Système de l'épreuve</p> <p>(...)</p> <p>1. En principe, la Coupe U18 JEAN OLIVIER se dispute en deux phases :</p> <p>a) Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation, étant précisé que les équipes encore qualifiées en Coupe nationale Gambardella et/ou Coupes des Pays de la Loire U19/U18 ou U17/U16 en sont exemptées.</p> <p>(...)</p> <p>b) A partir des 32es de finale, par phase à élimination directe étant précisé que les équipes engagées en Coupe Nationale Gambardella et/ou Coupes des Pays de la Loire U19/U18 ou U17 et encore qualifiées pour la compétition propre ne pourront plus être incorporées à la Coupe U18 Jean Olivier après les 1/32^{èmes} de finale. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire y compris en première phase sous forme de groupes, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. <u>Aucune prolongation ne sera disputée.</u></p>	<p>ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION</p> <p>7.3 Système de l'épreuve</p> <p>(...)</p> <p>1. En principe, la Coupe U18 JEAN OLIVIER se dispute en deux phases :</p> <p>a) Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation, étant précisé que les équipes encore qualifiées en Coupe nationale Gambardella et/ou Coupes des Pays de la Loire U19/U18 <u>ou U17/U16</u> en sont exemptées.</p> <p>(...)</p> <p>b) A partir des 32es de finale, par phase à élimination directe étant précisé que les équipes engagées en Coupe Nationale Gambardella et/ou Coupes des Pays de la Loire U19/U18 <u>ou U17</u> et encore qualifiées pour la compétition propre ne pourront plus être incorporées à la Coupe U18 Jean Olivier après les 1/32^{èmes} de finale. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire y compris en première phase sous forme de groupes, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. <u>Aucune prolongation ne sera disputée.</u></p>
<p>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</p> <p>6.1 Qualification et participation</p> <p>(...)</p> <p>Les conditions de participation à la Coupe U18 JEAN OLIVIER sont celles qui régissent l'équipe U18, ou U17 ou U16 engagée dans cette compétition, dans son championnat.</p>	<p>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</p> <p>6.1 Qualification et participation</p> <p>(...)</p> <p>Les conditions de participation à la Coupe U18 JEAN OLIVIER sont celles qui régissent l'équipe U18, <u>ou U17 ou U16</u> engagée dans cette compétition, dans son championnat.</p>

REGLEMENTS DES COUPES U15F à 11 et U15F à 8 2024/2025

Version saison 2023/2024	Version saison 2024/2025
<p>ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION</p> <p>5.1 Système de l'épreuve</p> <p>(...)</p> <p>2. En principe, la Coupe du District U15 Féminine se dispute par élimination directe dans les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">Les rencontres se déroulent à 11 contre 11.En cas de résultat nul à la fin de la rencontre sans prolongation, les équipes en présence se départageront par l'épreuve des coups de pieds au but exécutés dans les conditions réglementaires.Il en sera de même pour la finale qui se jouera en principe sur terrain neutre. Si l'épreuve des coups de pied au but ne peut se dérouler, le Comité de Direction se prononcera pour déterminer si la rencontre doit être rejouée. <p>(...)</p> <p>5.2 Organisation des tours</p> <ol style="list-style-type: none">Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission d'Organisation. Lors des premiers tours, la commission pourra effectuer un tirage au sort par groupes géographiques, selon le nombre d'engagés. La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.L'ordre des rencontres de chaque tour sera publié au plus tard 10 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.En principe, un club ayant joué un match sur son terrain jouera le suivant sur terrain adverse. Toutefois, la commission pourra désigner tout autre terrain.Un club désigné officiellement comme club recevant et acceptant, pour diverses raisons (terrain indisponible, concurrence, etc...) de se déplacer chez son adversaire, sera considéré comme ayant effectivement joué sur son terrain.Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.Concernant les équipes de même niveau ou de niveau immédiatement inférieur ou supérieur, la rencontre sera fixée sur le terrain :<ol style="list-style-type: none">Du club premier tiré si les deux équipes ont reçu ou se sont déplacées au tour précédent	<p>ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION</p> <p>5.1 Système de l'épreuve</p> <p>(...)</p> <p>2. En principe, la Coupe du District U15 Féminine se dispute par élimination directe dans les conditions suivantes en deux phases :</p> <p>a) Les rencontres se déroulent à 11 contre 11.</p> <p>b) En cas de résultat nul à la fin de la rencontre sans prolongation, les équipes en présence se départageront par l'épreuve des coups de pieds au but exécutés dans les conditions réglementaires.</p> <p>c) Il en sera de même pour la finale qui se jouera en principe sur terrain neutre. Si l'épreuve des coups de pied au but ne peut se dérouler, le Comité de Direction se prononcera pour déterminer si la rencontre doit être rejouée.</p> <p>a) Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation. La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.</p> <p>b) Puis, en match à élimination directe.</p> <p>c) En cas de résultat nul à la fin du temps règlementaire y compris en première phase sous forme de groupes, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. Aucune prolongation ne sera disputée.</p> <p>d) Il en sera de même pour la finale qui se jouera en principe sur terrain neutre.</p> <p>(...)</p> <p>a. Organisation des tours (remplacement du passage)</p> <ol style="list-style-type: none">Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission d'Organisation.<ol style="list-style-type: none">Phase de groupes La Commission établit le nombre de groupes en fonction du nombre d'engagements et du calendrier de la compétition. Elle précise chaque saison le nombre d'équipes qualifiées pour la phase à élimination directe à l'issue de la phase de groupes.<ol style="list-style-type: none">Les clubs se rencontrent par match aller simple. En cas de résultat nul à la fin de la rencontre sans prolongation, les équipes en présence effectueront l'épreuve des coups de pieds au but exécutés dans les conditions réglementaires afin de départager les deux équipes éventuellement ex aequo en fin de phase.Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :<ul style="list-style-type: none">match gagné 3 pointsmatch nul 1 pointmatch perdu 0 pointmatch perdu par forfait ou pénalité Retrait de 1 pointEn cas de match perdu par pénalité : Le club adverse obtient le gain du match dans les cas suivants :

- b. Du club dont l'équipe s'est déplacée alors que son adversaire a reçu au tour précédent.
7. En cas d'impraticabilité du terrain primitivement choisi, la commission a la faculté de procéder à la désignation du terrain du club adverse ou à un autre lieu de rencontre qui en tout état de cause est retenu en cas d'impraticabilité du terrain des deux clubs en présence.

1. s'il avait formulé des réserves conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 des Règlements Généraux et qu'il les avait régulièrement confirmées,
2. s'il s'agit d'une des infractions qui permettent l'évocation par la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux.
3. décisions prises par la Commission de Discipline ou la Commission d'Organisation du Centre de Gestion.

Il bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Dans le cas où la perte du match intervient à la suite d'une réclamation formulée dans les conditions fixées par l'article 187.1 des Règlements Généraux :

- le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match,
- il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre,
- les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

d) Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0. Le club adverse obtient le gain du match.

e) En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe est disputée, toute équipe enregistrant deux forfaits sera déclarée forfait général et l'ensemble des résultats sera annulé.

f) Règles de classement des équipes occupant le même rang dans un même groupe :

1. Priorité sera donnée, après avoir établi le classement particulier, à l'équipe qui aura obtenu le plus de points au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité de points dans le classement général.

2. Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera.

3. a) Si l'égalité subsiste toujours entre deux équipes, l'équipe vainqueur lors de la séance de tirs au but entre ces équipes les départagera.

b) Si l'égalité subsiste entre trois équipes ou plus, l'équipe ayant remporté le plus de séance de tirs au but entre ces équipes les départagera.

4. Si l'égalité subsiste toujours, il sera tenu compte de la différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule de classement.

5. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.

6. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.

7. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.

g) En cas de qualification de meilleur deuxième, les règles de classement des équipes participant à des groupes différents sont établies de la façon suivante :

1. Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur groupe comportant le même nombre de participants. Si ce n'est pas le cas, un ratio est effectué : quotient des points acquis par le nombre effectivement joués par

l'équipe dans le championnat concerné.

2. Si l'égalité subsiste, classement en fonction de la différence de buts de chaque équipe concernée acquis dans la poule géographique (quotient de la différence de buts si leur groupe ne comprend pas le même nombre de participants)

3. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement (quotient de la meilleure attaque si leur groupe ne comprend pas le même nombre de participants)

4. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.

5. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.

II. Puis par élimination directe étant précisé. En cas de résultat nul à la fin de la rencontre sans prolongation, les équipes en présence se départageront par l'épreuve des coups de pieds au but exécutés dans les conditions réglementaires.

2. L'ordre des rencontres de chaque tour sera publié au plus tard 10 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

3. Un club désigné officiellement comme club recevant et acceptant, pour diverses raisons (terrain indisponible, concurrence, etc...) de se déplacer chez son adversaire, sera considéré comme ayant effectivement joué sur son terrain.

4. En phase à élimination directe, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.

5. Concernant l'ordre des rencontres en phase à élimination directe, la rencontre sera fixée sur le terrain :

a. Du club premier tiré si les deux équipes ont reçu ou se sont déplacées au tour précédent

b. Du club dont l'équipe s'est déplacée alors que son adversaire a reçu au tour précédent.

6. Si deux équipes d'un même club sont qualifiées pour les quarts de finale, seule l'équipe hiérarchiquement supérieure disputera ce tour ou, à défaut, par tirage au sort. L'autre équipe sera éliminée de la compétition, sans en être remplacée.

7. En cas d'impraticabilité du terrain primitivement choisi, la commission a la faculté de procéder à la désignation du terrain du club adverse ou à un autre lieu de rencontre qui en tout état de cause est retenu en cas d'impraticabilité du terrain des deux clubs en présence.

8. Si la rencontre ne s'est pas déroulée suite à un arrêté municipal d'interdiction ou par décision de l'arbitre en cas d'impraticabilité, la rencontre sera reprogrammée et automatiquement disputée sur le terrain de l'adversaire.

RÈGLEMENT DE LA COUPE U15 MASCULINS 2024/2025

Version saison 2023/2024	Version saison 2024/2025
<p>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</p> <p>6.1 Qualification et participation</p> <p>(...)</p> <p>Les conditions de participation à la Coupe U15 INTERSPORT sont celles qui régissent l'équipe U15 ou U14 engagée dans cette compétition, dans son championnat.</p>	<p>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</p> <p>6.1 Qualification et participation</p> <p>(...)</p> <p>Les conditions de participation à la Coupe U15 INTERSPORT sont celles qui régissent l'équipe U15 ou U14 engagée dans cette compétition, dans son championnat.</p> <p><i>A titre d'exemple, une équipe U14 n'est pas autorisée à inscrire de joueurs U15 sur la feuille de match.</i></p>

RÈGLEMENT DE LA COUPE DU DISTRICT ET CHALLENGE LOISIRS MASCULINS 2024/2025

Version saison 2023/2024	Version saison 2024/2025
<p>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</p> <p>6.1 Qualification et participation</p> <p>(...)</p> <p>Tout joueur devra être détenteur d'une licence « Loisir », être né en 2006 ou avant et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente.</p> <p>Les conditions de participation à la Coupe Loisirs et au Challenge Loisirs sont celles qui régissent l'équipe Loisir engagée dans cette compétition, dans son championnat.</p> <p>Toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les clubs ont la possibilité d'inscrire 16 joueurs sur la feuille de match (à l'exception de la finale avec 14 joueurs autorisés)- Il peut être procédé au remplacement de 5 joueurs (à l'exception de la finale : 3 joueurs autorisés). Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.	<p>ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES</p> <p>6.1 Qualification et participation</p> <p>(...)</p> <p>Tout joueur devra être détenteur d'une licence « Loisir », être né en 2006 2007 ou avant et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente.</p> <p>Les conditions de participation à la Coupe Loisirs et au Challenge Loisirs sont celles qui régissent l'équipe Loisir engagée dans cette compétition, dans son championnat.</p> <p>Toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les clubs ont la possibilité d'inscrire 16 joueurs sur la feuille de match (à l'exception de la y compris en finale avec 14 joueurs autorisés)- Il peut être procédé au remplacement de 5 joueurs (à l'exception de la finale : 3 joueurs autorisés). Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain. <p><i>En finale, la présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- 4 encadrants (dirigeant/éducateur) ;- les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés.

CREATION COUPE U17 MASCULINS 2024/2025

Nouveauté 2024/2025

ARTICLE 1 - EPREUVE ET TROPHÉE

Le District de Football de Loire-Atlantique (DFLA) organise chaque saison une épreuve appelée COUPE DU DISTRICT U17 MASCULINS.

Sauf dispositions contraires prévues au présent règlement, les Statuts et Règlements Généraux du DFLA et des championnats départementaux Jeunes Masculins s'appliquent à la Coupe du District U17 Masculins.

ARTICLE 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

1. La Commission d'Organisation est chargée de l'élaboration du calendrier, de l'organisation et de la gestion de cette épreuve.
2. Le Comité de Direction ou le Bureau Exécutif, peut prendre toute décision dans le cadre de la gestion de l'épreuve.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

4. La Coupe du District U17 Masculins est ouverte aux clubs libres affiliés à la LFPL prenant part aux championnats Libres U16 ou U17 organisés par le DFLA et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.
5. Ne pourront s'engager que les clubs possédant un terrain homologué ou autorisé par le DFLA. Les clubs utilisant les stades municipaux devront s'assurer qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues au calendrier.
6. Chaque club pourra engager autant d'équipes que celles participant régulièrement aux championnats U16 ou U17 organisés par le DFLA.
L'équipe engagée entrera en compétition en fonction de son niveau hiérarchique et des nécessités liées au déroulement de l'épreuve.
7. Les engagements se font via Footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission Départementale d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé en Annexe 5 sera porté au débit du compte du club.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS

4.1 Obligations en matière d'installation sportive

Les clubs sont tenus de disposer d'une installation sportive classée par la FFF en niveau T6. En cas d'utilisation exceptionnelle d'une installation de repli, celle-ci doit être classée en niveau T7 minimum

Une installation d'éclairage réglementaire pour les matchs en nocturne, classée par la FFF en niveau E7 minimum.

4.2 Port des équipements

Les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs des maillots numérotés de 1 à 14.

En finale, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les équipements fournis par le District. Toute infraction aux prescriptions qui précèdent pourra être sanctionnée par une amende fixée en Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et par une exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

5.1 Système de l'épreuve

3. Cette compétition a priorité sur toutes les compétitions U17 et U16, à l'exclusion des compétitions nationales ou régionales.
4. En principe, la Coupe du District U17 Masculins se dispute en deux phases :
 - a) Une première phase sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation.
La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.

- b) Puis, en matchs à élimination directe.
- c) En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire y compris en première phase sous forme de groupes, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. Aucune prolongation ne sera disputée.
- d) Il en sera de même pour la finale qui se jouera en principe sur terrain neutre.

5. Sur proposition de la Commission d'Organisation au Comité de Direction, l'organisation des tours pourra être modifiée à tout moment.

5.2 Organisation des tours

6. Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission d'Organisation.

I. Phase de groupes

La Commission établit le nombre de groupes en fonction du nombre d'engagements et du calendrier de la compétition. Elle précise chaque saison le nombre d'équipes qualifiées pour la phase à élimination directe à l'issue de la phase de groupes.

h) Les clubs se rencontrent par match aller simple.

En cas de résultat nul à la fin de la rencontre sans prolongation, les équipes en présence effectueront l'épreuve des coups de pieds au but exécutés dans les conditions réglementaires afin de départager les deux équipes éventuellement ex aequo en fin de phase.

i) Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :

match gagné	3 points
match nul	1 point
match perdu	0 point
match perdu par forfait ou pénalité	Retrait de 1 point

j) En cas de match perdu par pénalité :

Le club adverse obtient le gain du match dans les cas suivants :

1. s'il avait formulé des réserves conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 des Règlements Généraux et qu'il les avait régulièrement confirmées,
2. s'il s'agit d'une des infractions qui permettent l'évocation par la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux.
3. décisions prises par la Commission de Discipline ou la Commission d'Organisation du Centre de Gestion.

Il bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Dans le cas où la perte du match intervient à la suite d'une réclamation formulée dans les conditions fixées par l'article 187.1 des Règlements Généraux :

- le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match,
- il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre,
- les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

k) Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0. Le club adverse obtient le gain du match.

l) En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe est disputée, toute équipe enregistrant deux forfaits sera déclarée forfait général et l'ensemble des résultats sera annulé.

m) Règles de classement des équipes occupant le même rang dans un même groupe :

1. Priorité sera donnée, après avoir établi le classement particulier, à l'équipe qui aura obtenu le plus de points au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité de points dans le classement général.
2. Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera.
3. a) Si l'égalité subsiste toujours entre deux équipes, l'équipe vainqueur lors de la séance de tirs au but entre ces équipes les départagera.
b) Si l'égalité subsiste entre trois équipes ou plus, l'équipe ayant remporté le plus de séance de tirs au but entre ces équipes les départagera.
4. Si l'égalité subsiste toujours, il sera tenu compte de la différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule de classement.
5. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.
6. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.

7. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.

n) En cas de qualification de meilleur deuxième, les règles de classement des équipes participant à des groupes différents sont établies de la façon suivante :

1. Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur groupe comportant le même nombre de participants. Si ce n'est pas le cas, un ratio est effectué : quotient des points acquis par le nombre effectivement joués par l'équipe dans le championnat concerné.
2. Si l'égalité subsiste, classement en fonction de la différence de buts de chaque équipe concernée acquis dans la poule géographique (quotient de la différence de buts si leur groupe ne comprend pas le même nombre de participants)
3. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement (quotient de la meilleure attaque si leur groupe ne comprend pas le même nombre de participants)
4. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée à l'équipe hiérarchiquement inférieure.
5. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes.

II. Puis par élimination directe étant précisé. En cas de résultat nul à la fin de la rencontre sans prolongation, les équipes en présence se départageront par l'épreuve des coups de pieds au but exécutés dans les conditions réglementaires.

1. L'ordre des rencontres de chaque tour sera publié au plus tard 10 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.
2. Un club désigné officiellement comme club recevant et acceptant, pour diverses raisons (terrain indisponible, concurrence, etc...) de se déplacer chez son adversaire, sera considéré comme ayant effectivement joué sur son terrain.
3. En phase à élimination directe, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.
4. Concernant l'ordre des rencontres en phase à élimination directe, la rencontre sera fixée sur le terrain :
 - a. Du club premier tiré si les deux équipes ont reçu ou se sont déplacées au tour précédent
 - b. Du club dont l'équipe s'est déplacée alors que son adversaire a reçu au tour précédent.
5. Si deux équipes d'un même club sont qualifiées pour les quarts de finale, seule l'équipe hiérarchiquement supérieure disputera ce tour. L'autre équipe sera éliminée de la compétition, sans en être remplacée.
6. En cas d'impraticabilité du terrain primitivement choisi, la commission a la faculté de procéder à la désignation du terrain du club adverse ou à un autre lieu de rencontre qui en tout état de cause est retenu en cas d'impraticabilité du terrain des deux clubs en présence.
7. Si la rencontre ne s'est pas déroulée suite à un arrêté municipal d'interdiction ou par décision de l'arbitre en cas d'impraticabilité, la rencontre sera reprogrammée et automatiquement disputée sur le terrain de l'adversaire.

ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES

6.1 Qualification et participation

Tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1er février de la saison en cours, et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente.

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être licenciés U17 ou U16.

Les joueurs licenciés U15 peuvent également y participer, sans limitation de nombre, dans les conditions suivantes à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Ne peuvent entrer en jeu plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 matchs de championnat avec des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.

Les conditions de participation à la Coupe du District U17 Masculins sont celles qui régissent l'équipe U17 ou U16 engagée dans cette compétition, dans son championnat.

A titre d'exemple, une équipe U16 n'est pas autorisée à inscrire de joueurs U17 sur la feuille de match.

Toutefois :

- les rencontres se jouent en football à 11.
- les clubs ont la possibilité d'inscrire 14 joueurs sur la feuille de match.
- les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.
- les joueurs licenciés U14 ne sont pas autorisés à participer.
- lorsqu'un club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des championnats différents, la participation de celles de ses joueurs qui ont joué des matchs de compétition officielle avec une équipe supérieure de leur club, est interdite ou limitée dans le respect de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF.
- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

- les clubs autorisés à utiliser des joueurs professionnels ne pourront pas inclure ces derniers dans la composition de leur équipe. Les joueurs fédéraux ne sont pas concernés par cette disposition.

6.2 Durée de la rencontre

1. La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre les deux périodes une pause de quinze minutes est observée.
2. En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, aucune prolongation ne sera disputée.
3. En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire quelle que soit la phase de la compétition, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu. Si, par suite de l'obscurité, de la pluie, de la neige, du gel, du brouillard et, en général, de toute intempérie, l'épreuve des coups de pieds au but ne pouvait se dérouler, le club de la division inférieure ou, si les deux clubs appartiennent à la même division, le club visiteur est considéré vainqueur. Est considéré comme club visiteur le club désigné initialement par la Commission, quel que soit le lieu de la rencontre.
Pour la Finale, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but. Si cette épreuve ne peut se dérouler, le Comité de Direction se prononce pour déterminer si la rencontre doit être rejouée.
4. L'équipe déclarée vainqueur par pénalité ou forfait est qualifiée d'office pour le tour suivant.

6.3 Réserves et réclamations

1. Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites par les Règlements Généraux du DFLA.
2. Les réserves et réclamations sont soumises, en premier ressort :
 - à la Commission Sportive pour celles relatives à la qualification et à la participation des joueurs,
 - à la Commission Départementale des Arbitres pour celles visant les Lois du jeu.

ARTICLE 7 - REGLEMENT FINANCIER

7.1 Recettes

- a) Le club recevant gardera sa recette. Il sera débité, au titre des frais d'organisation, d'un forfait dont le montant est fixé chaque saison par le District et défini en annexe 5.
Les frais de transport du club visiteur resteront à sa charge.

Toute équipe régulièrement engagée en Coupe du District U17 Masculins et étant déclarée forfait devra rembourser les frais de déplacement de son adversaire et de l'arbitre ainsi que les frais d'organisation sur demandes accompagnées des justificatifs. De plus, le club forfait sera pénalisé d'une amende égale au double des droits d'engagement dans l'épreuve.

- b) Le club recevant au jour du match devra assurer le paiement des frais de déplacement du ou des arbitres et éventuellement du ou des délégués officiellement désignés par le District de Football de Loire-Atlantique pour la rencontre.
Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse resteront à sa charge.
- c) Lors de la Finale organisée par le District, le prix des places sera fixé par le Comité de Direction. Cette finale pourra regrouper plusieurs compétitions fixées par le Comité de Direction.
Les modalités de prise en charge des frais et le reversement des bénéfices éventuels de la recette seront établis au préalable par le Comité de Direction.

7.2 Tickets et invitations

Seules les cartes suivantes, dont la validité est en cours, peuvent donner droit à la remise d'une invitation pour les rencontres Coupe du District U17 Masculins (liste non-exhaustive et non-obligatoire dans la limite du nombre de places disponibles fixées par le club recevant) :

- Fédération Française de Football
- Ligue du Football Professionnel

- Comité National Olympique Sportif Français
- Ministère chargé des Sports
- membres du Conseil des ligues régionales
- membre d'une Commission de ligue régionale
- membre de District
- arbitre de ligue et de district
- Personnes à Mobilités Réduites (PMR) dont l'invalidité est supérieure ou égale à 80%.

Les clubs recevant ont la possibilité de faire bénéficier d'une réduction (tarif réduit), les jeunes de moins de 20 ans, les PMR, les licenciés, les étudiants, ...

Cette liste non-exhaustive est transmise à titre informatif.

Des invitations sont réparties de la façon suivante :

Club Visiteur	20
District	10
LFPL	15
FFF	5
Officiels	6

Le club recevant mettra ces invitations à disposition au stade pour chaque entité.

NB: Pour les invitations District, LFPL, FFF, le Centre de Gestion concerné communiquera aux clubs ses besoins avant les rencontres il n'est donc pas nécessaire de faire parvenir les invitations au Centre de Gestion concerné.

ARTICLE 8 - FORFAIT

1. Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, le District de Football de Loire-Atlantique et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.
2. Si un club ne peut présenter son équipe sur le terrain à l'heure fixée, en raison de circonstances exceptionnelles dûment constatées, et alors que toutes les dispositions ont été prises pour arriver au lieu de la rencontre en temps utile, le délégué et l'arbitre, jugent si le match peut se jouer. En tout état de cause, tout doit être mis en œuvre pour que la rencontre puisse se dérouler.
3. En cas d'absence de l'une des équipes (ou des deux), celle-ci est constatée par l'arbitre un 1/4 d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.
Les heures de constatation de la ou des absences sont mentionnées sur la feuille de match par l'arbitre.
4. La Commission d'Organisation est seule habilitée à prendre la décision de faire jouer le match, ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé.
Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 8 joueurs pour commencer le match, est déclarée forfait.
5. Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de 8 joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.
6. Toute équipe abandonnant la rencontre est considérée comme ayant déclaré forfait sur le terrain, sauf circonstances particulières à l'appréciation de la Commission d'Organisation.
7. Le club adverse pourra ne pas se déplacer/présenter sur le lieu de la rencontre :
-sur confirmation du Centre de Gestion concerné, ou,
-s'il reçoit du club forfait preuve de la transmission du forfait par messagerie officielle au Centre de Gestion concerné. Le club forfait devra tout mettre en œuvre pour prévenir les officiels.
8. Un club déclarant forfait ne peut organiser ou disputer, le jour où il devait jouer, un match de championnat ou une autre rencontre, sous peine de suspension du club et des joueurs, à l'appréciation de la Commission d'Organisation.
9. Tout club déclarant forfait pour un match prend en charge, le cas échéant, les frais de déplacement de son adversaire et des officiels. Le club encourt une interdiction de participation dont la durée sera déterminée par la Commission d'Organisation.

10. En outre, pour l'ensemble des compétitions, il est fait application des dispositions de l'article 130 des Règlements Généraux, sans préjudice des sanctions complémentaires susceptibles d'être infligées au club fautif par la Commission d'Organisation.

ARTICLE 9 - DISCIPLINE ET APPELS

9.1 Discipline

Les questions relatives à la discipline des joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters ou spectateurs à l'occasion des rencontres sont jugées, conformément au Règlement Disciplinaire figurant en annexe des Règlements Généraux.

Les appels des décisions à caractère disciplinaire relèvent des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en annexe des Règlements Généraux.

9.2 Appel sur autres décisions

À l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant la Commission Départementale d'Appel Règlementaire qui juge en dernier ressort.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

ARTICLE 10 - CAS NON PREVUS

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission d'Organisation.